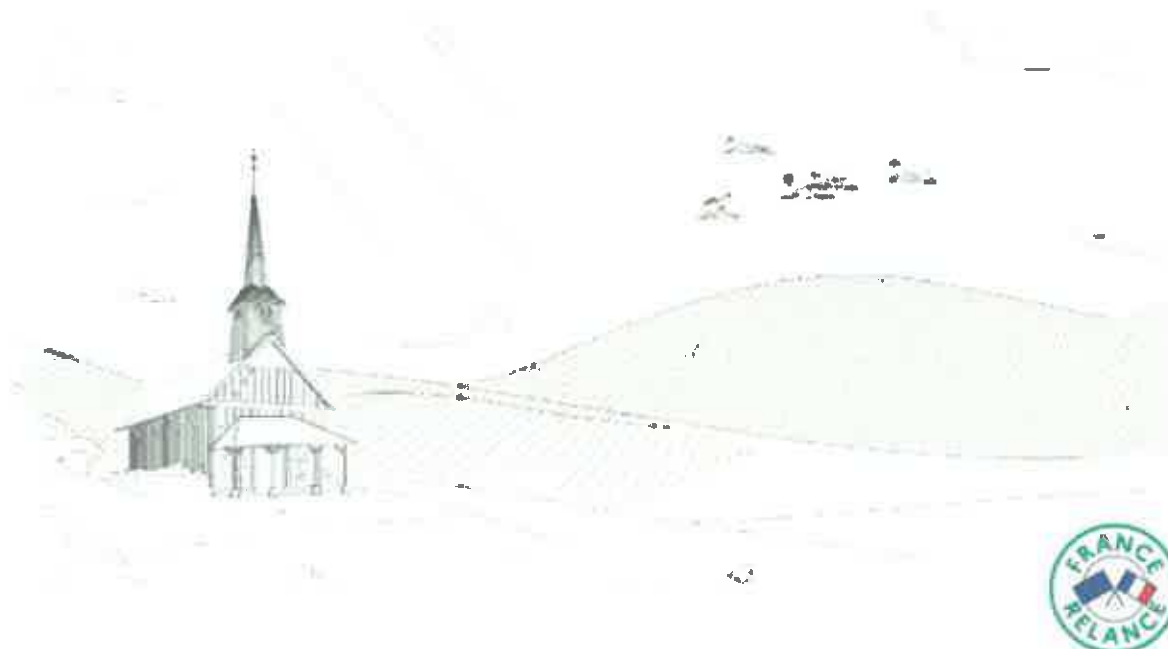


Pacte territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE)

De la Communauté de Communes Côtes de
Champagne et Val de Saulx et de la Communauté de
Communes Perthois Bocage et Der

Pour

« Faire rayonner entre Côtes de Champagne et Der un
territoire du bien vivre en développant une mixité
économique, patrimoniale et paysagère durable ».



ENTRE

La communauté de communes Côtes de Champagne et Val de Saulx,

Représentée par Monsieur Claude GUICHON, Président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 16 Décembre 2021,

La communauté de communes Perthois Bocage et Der,

Représentée par Madame Pascale CHEVALLOT, Présidente, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 16 Décembre 2021 ;

ET

L'État,

Représenté par Monsieur Pierre N'GAHANE, Préfet de la Marne,

La Région GRAND EST,

Représentée par Monsieur Jean ROTTNER, Président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération de la Commission Permanente en date du 19 Novembre 2021 ;

Le Département de la MARNE,

Représenté par Monsieur Christian BRUYEN, Président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 10 Décembre 2021 ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIIT :

1. Contexte et objectifs du Pacte pour l'État et la Région

- Une volonté commune de l'État et de la Région d'**accompagner les territoires en proximité, en tenant compte de leurs spécificités et de leurs trajectoires**, en s'inscrivant dans la durée du mandat local (6 ans).
- Un objectif inédit de **convergence, de visibilité et de transversalité dans la lecture et le déploiement des programmes et politiques sur le territoire** :
 - Le Pacte n'est pas une contractualisation de plus, mais une approche globale et intégratrice des contractualisations existantes entre le territoire, la Région, l'État et ses opérateurs (et le Département le cas échéant) ;
 - Il est cohérent avec les objectifs de simplification énoncés dans l'accord de partenariat État-Régions de 2020.

- Un support pour la **déclinaison locale d'orientations stratégiques partagées** entre l'État et la Région :

3 orientations stratégiques à croiser et prendre en compte dans la stratégie du territoire :

• **Transition énergétique et ÉCOLOGIQUE** (avec bilan écologique)

• **COHÉSION territoriale et coopérations** (maillage territorial en centralités, équipements, services, santé, sport, loisirs... et coopération entre territoires)

• **ÉCONOMIE plurielle ancrée dans les territoires** (de proximité, productive, relocalisation...)

et 3 sujets transversaux :

- le déploiement des usages du numérique

- les synergies inter-territoires et interrégionales

- les dynamiques transfrontalières

- Une cohérence avec les stratégies nationales, régionales et locales

± Au niveau national : France Relance, Agenda rural, Territoires d'Industrie, Agenda national pour le Climat, Stratégie pauvreté...

± Au niveau régional : CPER, SRADDET, SRDEII et Business Act, CPRDFOP, Stratégie Régionale Biodiversité, Feuille de route Santé, Schéma Régional de Développement du Tourisme, Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, Schéma Régional de développement du Sport...

2. Portée et contenu du Pacte de la 4CVS/Perthois Bocage et Der au 21 Décembre 2021

1. Périmètre géographique de contractualisation

Le Pacte couvre donc le(s) EPCI : Communauté de communes Côtes de Champagne et Val de Saulx et la Communauté de communes Perthois Bocage et Der.

Le territoire 4CVS/Perthois Bocage et Der se situe à la bordure Sud-Est du Département de la Marne, au centre du « triangle » Saint-Dizier, Bar-le-Duc, Vitry-le-François identifiés comme trois « pôles territoriaux » au sein de l'armature territoriale du SRADDET. Constitué de deux communautés de communes à fort caractère rural, ce territoire présente deux composantes territoriales remarquables : le pôle touristique du Lac du Der et les coteaux de Champagne vitryat.

Le SCOT

Le territoire de la CCVCD est intégré au périmètre du SCoT du Pays Vitryat, qui comprend 3 communautés de communes, soit 102 communes et correspond au périmètre de l'Arrondissement de Vitry. Le périmètre du SCoT a été arrêté par un arrêté préfectoral publié le 11 Février 2015.

Celui-ci définit une stratégie d'aménagement pour les 10 à 15 années à venir, par la mise en œuvre d'un urbanisme durable renforçant la dynamique collective du territoire dans un principe de solidarité territoriale.

La loi "Climat et résilience" du 22 août 2021 a inscrit la lutte contre l'artificialisation des sols dans les domaines de compétences thématiques du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), de compétence régionale.

Celui-ci devra désormais fixer les objectifs de moyen et long terme sur le territoire de la région y compris en matière de lutte contre l'artificialisation des sols. Ceux-ci doivent être traduits par une trajectoire permettant d'aboutir à l'absence de toute artificialisation nette des sols ainsi que, par tranches de dix années, par un objectif de réduction du rythme de l'artificialisation. Cet objectif est décliné entre les différentes parties du territoire régional. Pour la première tranche de 10 ans, le rythme d'artificialisation ne pourra pas dépasser la moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers observés au cours des dix années précédant la promulgation de la loi Climat et Résilience.

Dans ce cadre, les SCoT, qui doivent être compatibles avec les règles du SRADDET, seront associés à la fixation et à la déclinaison des objectifs territoriaux par le biais d'une convention des SCOT, qui leur permettra de faire une proposition sur l'établissement des objectifs régionaux en matière de réduction de l'artificialisation nette.

Le SCoT du Pays Vitryat devra donc être élaboré en compatibilité avec les objectifs fixés dans le SRADDET en matière d'artificialisation des sols.

Une fois le SCOT adopté, l'ensemble des documents d'urbanisme devront être mis en compatibilité avec celui-ci.

Le PAT

Élaboré de manière concertée avec l'ensemble des acteurs du système alimentaire d'un territoire (collectivités territoriales, entreprises agricoles et agroalimentaires, artisans, citoyens...), le Projet Alimentaire Territorial répond à l'objectif de structuration de l'économie agricole et de mise en œuvre d'un système alimentaire territorial, en participant à la consolidation de filières territorialisées et au développement de la consommation de produits issus de circuits courts. Il a pour ambition de répondre à l'enjeu d'ancrage environnemental de l'alimentation mis en avant dans le Programme National pour l'Alimentation. Ce dernier s'articule autour des axes de Justice sociale, de lutte contre le gaspillage alimentaire et d'éducation alimentaire.

Au travers des réponses à deux appels à projets co-portés par la CCVCD et le Pays Vitryat, une démarche de « Projet alimentaire territorial » est actuellement en cours sur le bassin de vie vitryat, avec pour objectifs opérationnels de :

Objectifs	
Développer l'approvisionnement en produits de proximité de la restauration collective et plus particulièrement de la restauration scolaire	Renforcer et créer des partenariats pour développer à court terme un Projet Alimentaire Territorial à l'échelle du Pays Vitryat

La stratégie et le plan d'actions, issus de la co-construction émergeant des groupes de travail et de la mise en réseau des acteurs sont actuellement en cours de définition.

PVD (en cours d'élaboration)

Le présent Pacte ne remet pas en cause les engagements des contrats préexistants, qui ne seraient pas intégrés dans le PTRTE. Pour autant, il vise à éviter la juxtaposition des comités de pilotage et la redondance des projets dans plusieurs contrats.

Le Pacte n'est pas un document figé. Les parties prenantes s'engagent à poursuivre la démarche de simplification/intégration des contrats préexistants et à venir, autour de projets prioritaires et structurants.

3. La stratégie de développement du territoire

3.1. Une Méthodologie axée sur la concertation et la co-construction

La démarche d'élaboration du PTRTE s'est articulée en trois phases dont chacune d'entre elles a donné lieu à une concertation des acteurs du territoire pour aboutir à une stratégie et à identifier un plan d'actions co-construit pour une meilleure appropriation et une facilité de mise en œuvre.

[Une équipe projet préfigurant l'équipe de suivi et de mise en œuvre du PTRTE](#)

Une équipe projet composée d'un membre de la DDT51, du syndicat Mixte ADEVA, de la préfecture et de la Région Grand Est s'est coordonnée pour assurer le pilotage et l'animation de la démarche d'élaboration du PTRTE. La méthodologie a donc été validée et partagée tout au long du processus, assurant une totale appropriation par l'ensemble des parties prenantes des objectifs définis et des leviers d'actions. Cette collaboration dès l'amont de la stratégie facilitera ainsi l'initiation de la phase opérationnelle du PTRTE, préfigurant l'équipe technique d'appui et d'animation de la mise en œuvre du PTRTE.

[Un projet de territoire en trois étapes](#)

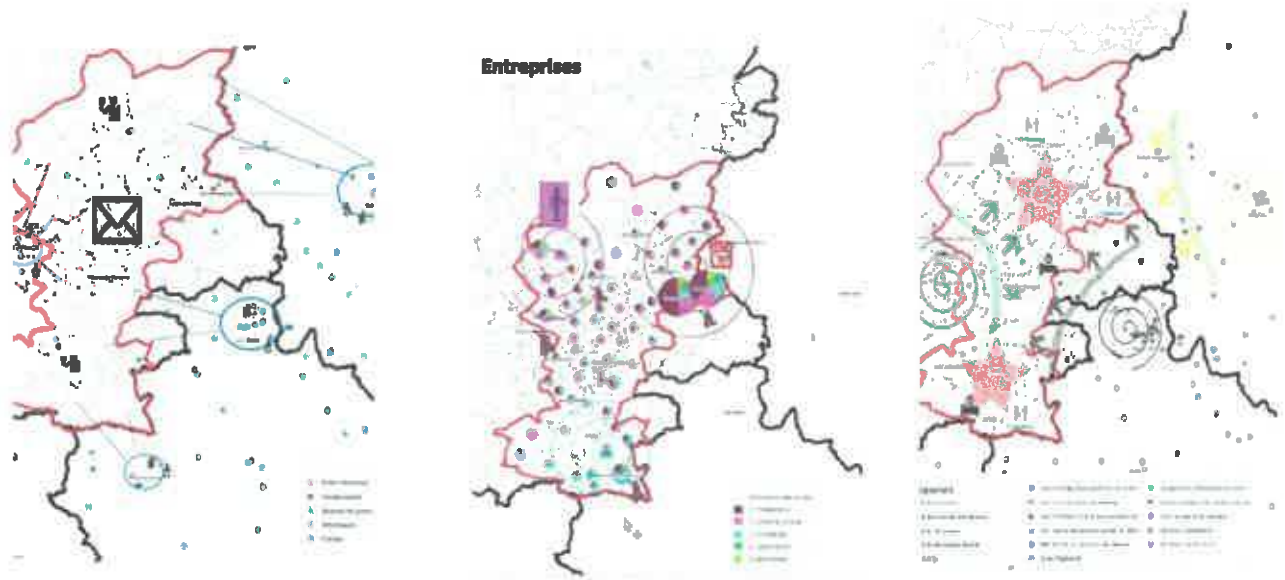
Étape 1 : Le portrait de territoire

Le portrait de territoire présenté au groupe de travail faisait la synthèse de l'ensemble des diagnostics déjà présentés aux acteurs du territoire (diagnostic du SCoT, étude environnementale et paysagère, schéma de mobilité, diagnostic du système énergétique décentralisé...). Cette étape avait pour objectif de faire ressortir les grandes caractéristiques et dynamiques territoriales et de rappeler les démarches déjà entreprises au travers de deux types de supports facilement interprétables :

- **Des cartes schématiques** élaborées à partir d'éléments statistiques dont les pictogrammes inspirés de la chorématique 1 spatialisant les phénomènes et dynamiques territoriales.

1 La chorématique est une méthode de [modélisation](#) géographique qui développe, utilise et analyse les **chorèmes**, c'est-à-dire des représentations schématiques destinées à créer des modèles graphiques représentant un [espace](#) ou un type d'espace et les phénomènes spatiaux qui le concernent.

Les cartes schématiques



- Une carte mentale (annexe 4) déclinant 7 composantes territoriales au travers d'un constat (appuyé par la représentation cartographique), des enjeux ayant déjà été identifiés et des projets entrepris (un symbole évaluant l'état d'avancement ou les projets à entreprendre).

Les 7 composantes territoriales :

- Mobilité
- Economie
- Emploi et formation
- Transition énergétique
- Cadre de vie
- Attractivité
- Paysage et culture
-

Les éléments d'analyse par composante territoriale de la carte mentale



Cette analyse par composante territoriale a ainsi permis d'une part de valider, de compléter ou d'infirmer les enjeux territoriaux mais également d'identifier les lacunes, les échecs et les opportunités.

Étape 2 : Une stratégie partagée

A partir de la carte mentale partagée et amendée, une analyse transversale des composantes territoriale effectuée par l'équipe projet a permis de mettre en évidence des corrélations et des interactions entre plusieurs enjeux.

Ces regroupements ont ainsi abouti à la définition de **4 orientations stratégiques** au travers desquelles des objectifs stratégiques et opérationnels (dénommés chantiers et projets par la suite) ont été ventilés.

Une concertation du comité de pilotage intégrant les élus a participé à la finalisation de la stratégie.

Étape 3 : Les ateliers de co-construction avec les acteurs socio-économiques vers un plan d'actions

Une fois les objectifs déterminés, **trois ateliers ont été organisés** afin de réunir un panel d'acteurs regroupant les expertises nécessaires pour élaborer un vivier de projets stratégiques pouvant à terme contribuer à la phase opérationnelle de la contractualisation.

L'équipe projet, à partir des actions recensées, des problématiques soulevées et des mobilisations identifiées a finalisé au travers d'un tableau excel une liste de projets et d'actions.

Le document de travail présentant les chantiers et projets issus des ateliers de co-construction est annexé en annexe 3 du pacte. Ce dernier sera régulièrement soumis au Copil de Pacte par l'équipe projet local pour identifier les projets à maturer chaque année du pacte. Il pourra être amené à être modifié en cours de pacte.

Les outils numériques pour une concertation élargie

Tout au long de cette démarche d'élaboration du PTRTE, l'animation s'est appuyée sur des outils numériques (Resana, Klaxoon, FramindMap) afin d'assurer une concertation plus dynamique et plus large en permettant aux personnes n'étant pas disponibles lors des réunions de pouvoir contribuer aux réflexions et documents produits.



Le suivi et la mise en œuvre

L'élaboration du projet de territoire dans le cadre de ce PTRTE a permis de constituer une équipe projet en capacité d'accompagner et de fournir un réel appui en animation et ingénierie de projet aux collectivités.

Au vu des actions identifiées lors des ateliers de concertation lors de la phase d'élaboration, des groupes de travail selon les thématiques et leurs interactions seront constitués afin de définir ou d'approfondir :

- Pour les projets à maturer : la conception, la faisabilité, l'envergure des actions, leur mise en œuvre technique et financière,
- Pour les projets à initier : l'implication des acteurs, le portage, les capacités humaines et financières pouvant être mobilisées et la méthodologie de réalisation (phasage, marchés, ingénierie financière...)
- Pour les projets démarrés : la mise en réseau, la communication, l'animation autour du projet et ses éventuelles évolution et l'évaluation.

Une analyse des actions amenant à la transition écologique

La stratégie étant co-construite et basée sur une approche bottom-up, il sera important de réinterroger chaque action identifiée sur sa prise en compte de l'innovation et de la transition écologique. S'inspirant de la grille d'analyse de l'ANCT intégrant les Objectifs de Développement Durable les fiches actions intégreront les éléments d'évaluation de contribution à la transition écologique. Cette analyse apportera une réelle plus-value dans la conception du projet en identifiant tous les leviers permettant la prise en compte des transitions écologiques (matériaux, accessibilité, énergie, performance énergétique, inclusion sociale...).

3.2. Portrait de territoire et enjeux

Contexte démographique - Un déficit d'attractivité résidentielle, des mutations socio-démographiques marquées

Le territoire du PETER Côtes de Champagne et Val de Saulx/Perthois Bocage et Der composé de 65 communes accueille 17 379 habitants en 2018 selon l'INSEE. Depuis le milieu des années 1970, le territoire accuse une baisse de population liée en grande partie à la désindustrialisation. Entre 2013 et 2018, la population a baissé en moyenne de - 0,6% par an.

Le déficit migratoire observé n'est pas récent sur ce territoire. En effet, le solde migratoire est négatif depuis une cinquantaine d'année sur l'ensemble du bassin de vie. La communauté de communes du Perthois Bocage et Der se démarque cependant avec un solde migratoire positif concentrant les nouveaux arrivants sur le pourtour du Lac du Der.

En revanche, ce n'est que depuis 2010 que le solde naturel s'essouffle. Ce phénomène est à connecter avec le vieillissement de la population.

Les deux intercommunalités qui composent le territoire du PTRTE ont des indices de jeunesse inférieurs à 1, avec un vieillissement plus marqué pour la CC Perthois-Bocage et Der (0,71 en 2016). Le phénomène de vieillissement de la population s'amplifiera dans les 5 prochaines années.

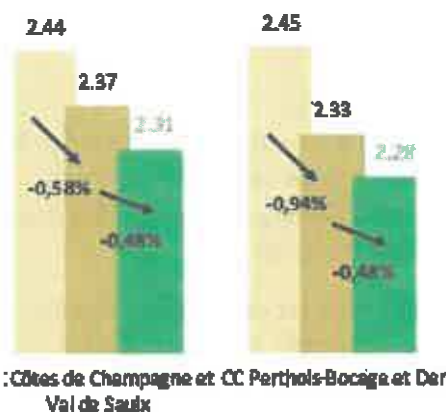
Population	CC Côtes de Champagne et Val de Saulx (200067379)	CC Perthois-Bocage et Der (200042992)	Total
Population en 2018	11716	5663	17379
Densité de la population (nombre d'habitants au km²) en 2018	26	19,7	22,85
Superficie en 2018, en km²	450,7	287,5	738,2
Variation de la population : taux annuel moyen entre 2013 et 2018, en %	-1	-0,2	-0,6

dont variation due au solde naturel : taux annuel moyen entre 2013 et 2018, en %	0	-0,3	-0,15
dont variation due au solde migratoire : taux annuel moyen entre 2013 et 2018, en %	-1	0,2	-0,4
Nombre de ménages en 2018	5178	2451	7629
<i>Sources : Insee, RP2013 et RP2018 exploitations principales en géographie au 01/01/2021</i>			

Un territoire au profil encore familial en dépit du processus de vieillissement de la population

Les Communautés de Communes Côtes de Champagne et Val de Saulx et Perthois-Bocage et Der présentent un profil plus familial que le département de la Marne avec respectivement 2,31 et 2,28 personnes par ménages. Le rythme de desserrement a fortement ralenti. L'approche de l'atteinte d'un seuil dit « plancher » de 2 personnes par ménage explique en partie cette quasi-stabilisation de la taille moyenne des ménages entre les deux derniers recensements.

Évolution de la taille moyenne des ménages depuis 2006



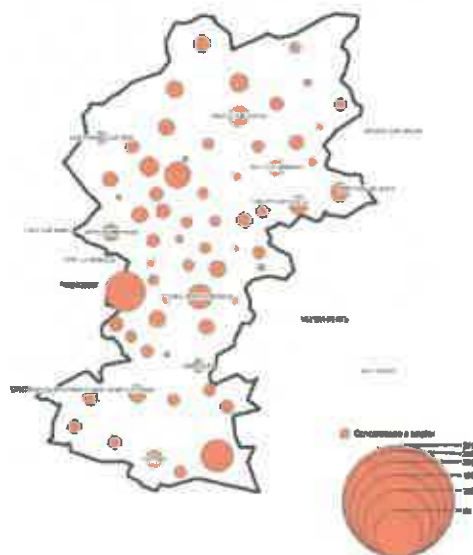
Selon le RP 2016, l'analyse des flux migratoires sur une année selon la tranche d'âge des personnes en mobilité permet de mettre en évidence plusieurs phénomènes :

- Des départs de jeunes entre 15 et 19 ans pour la réalisation des études supérieures : le tiers d'entre eux quitte le territoire pour Reims ;
- Des départs de familles avec enfants en âge d'être scolarisés dans le secondaire vers des territoires mieux équipés permettant de limiter les temps de transports scolaires ;
- Des arrivées de jeunes ménages et familles avec enfants en bas âge et scolarisés en primaire/élémentaire ;
- Des départs de retraités de 60 ans et plus, en premier lieu en propriété-occupante ou locataires vers une maison sur des territoires éloignés (hors Région Grand Est).

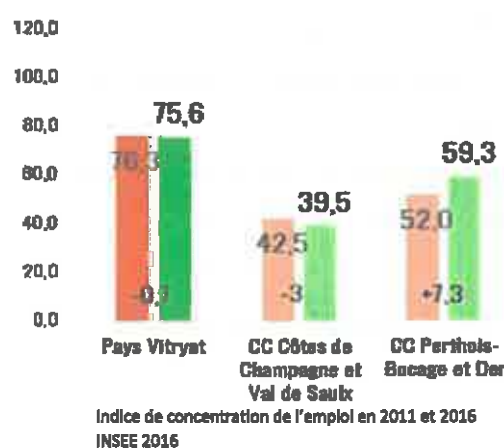
L'économie et l'emploi

Une contraction de l'emploi qui s'inscrit dans la durée.

Concentration d'emploi



Le territoire 4CVS/CCPBD n'est pas en capacité d'offrir un emploi à l'ensemble des actifs du territoire. L'indice de concentration de l'emploi, de 49,4 emplois pour 100 actifs occupés, est bien inférieur aux territoires pris pour comparaison, comme le SCoT voisin du Nord Haute Marne (87,9) ou le département de la Marne (89,5). Cependant certaines communes sont plus attractives et bénéficient d'indices supérieurs à 100 telles que Luxémont-et-Villotte (289), ou encore Giffaumont-Champaubert (168 avec la présence du Casino du Lac du Der.



Le territoire connaît une tendance longue d'inflexion à la baisse du nombre de ses emplois, essentiellement liée aux évolutions du secteur industriel.

Ce repli touche l'ensemble des territoires voisins aux activités industrielles traditionnellement fortes, dont l'emploi baisse au même rythme entre -1% et -1,5% par an entre 2011 et 2016.

En interne, les évolutions sont plus contrastées sur cette période :

- La 4CVS a connu une baisse un peu moindre (-290) ;
- La CCPBD a connu quant à elle une hausse marquée d'emplois (+198) liée au tourisme et à l'implantation du Casino.

Sur la période 1999-2015, le nombre d'actifs affiche un repli global lié à la disparition d'emplois et au vieillissement de la population. Le retrait est plus fort pour les ouvriers et les agriculteurs en corrélation au mouvement global de tertiairisation de l'économie et de disparition d'emplois industriels.

En revanche, le territoire ne gagne que très sensiblement d'actifs cadres, professions intellectuelles supérieures et professions intermédiaires, en comparaison au Département et à la Région, signe d'une main d'œuvre qui demeure peu qualifiée.

Un tissu économique mixte dominée par les TPE



Les entreprises de 100-200 salariés :

Une poignée d'entreprises industrielles exercent dans des secteurs industriels divers notamment EDILIANS.

Les activités de commerce de gros et de logistique sont également représentées :

– ITM LOGISTIQUE ALIMENTAIRE INTER : La base logistique, implantée depuis 2009 à Luxémont-et-Villotte emploie 250 salariés.

– TRATEL : Entreprise de la société mère Ciments Calcia, emploie 150 salariés. Elle est spécialisée dans le transport de vrac et de pulvérulents et fonctionne depuis 1976 à Luxémont-et-Villotte (ancien nom Johar).

La majorité du tissu économique se compose d'établissements ne disposant pas de salariés. Ils correspondent généralement aux artisans et commerçants, exerçant pour leur propre compte. Ces entreprises maillent le territoire.

Plusieurs entreprises de taille moyenne sont davantage tournées vers les métiers de l'artisanat et de la réparation/maintenance de matériel agricole (Pelgrin à Haussignemont 53 salariés). Ce type d'activité se concentre cependant sur les communes du Nord-Ouest (Saint Amand-sur-Fion, Vavray-le-Grand, Vitry-en-Perthols, ...)

Pargny/Sermaize concentrent une mixité de secteurs d'activités notamment plusieurs commerces : Sermaize-les-Bains compte 13 commerces et Pargny-sur-Saulx en compte 9. La CC Perthois-Bocage et Der dispose d'une offre répartie de manière équivalente entre l'offre de proximité et intermédiaire, sans toutefois disposer de commerces de type supérieur malgré la présence du lac. La CC Côtes de Champagne bénéficie d'une offre essentiellement de proximité (66%), puis intermédiaire (34%), sans disposer de commerces de gamme supérieure. Elles apportent ainsi un rôle dans la dynamique locale et ont une influence auprès des communes de proximité.

Au Sud, la commune de Giffaumont se démarque avec la présence d'employeur lié aux activités de divertissement (Casino du Der + de 50 employés). Un projet de complexe hôtelier/spa devrait renforcer ce potentiel d'emplois.

Enfin, la présence de l'agriculture est nettement plus marquée en termes de répartition des emplois en avec 17,6% pour la 4CVS et 11,6% pour la CCBPD contre 7,3% dans le département et 3,1% dans le Grand Est. 5% des exploitations exercent en viticulture (RGA 2010) et 480 ha de vignes dans la 4CVS (DRAAF 2019).

Un effort entrepreneurial stable

La tendance se traduit par un taux de création d'entreprises, qui désigne le rapport entre le nombre d'entreprises créées sur une année sur l'ensemble du stock d'entreprises, il s'élève à 11,6% en 2018, à un niveau comparable aux territoires voisins mais en-deçà des moyennes départementale (14%) et régionale (12,5%). Les entreprises nouvellement créées en 2018 relèvent plus des services aux particuliers que des services aux entreprises.

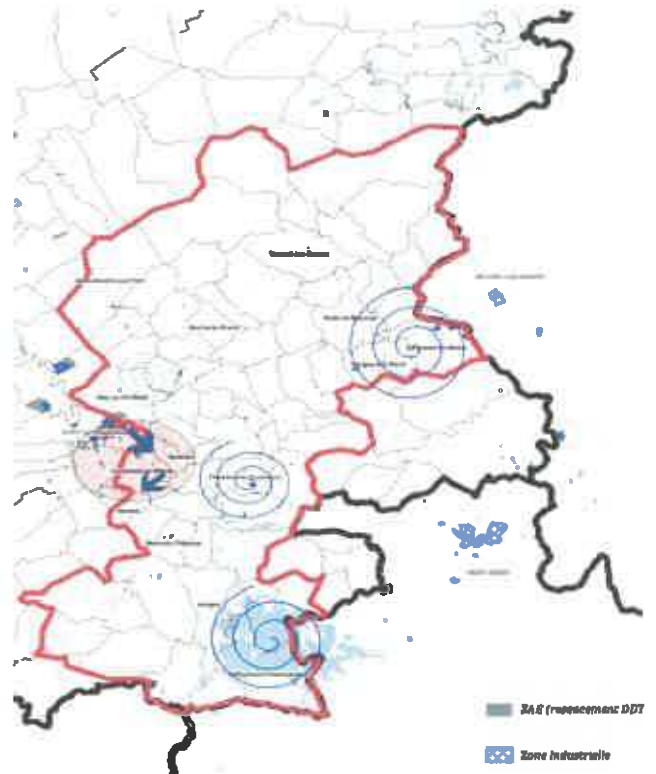
Des zones d'activités destinées au secteur secondaire

Une grande partie de ces zones est destinée au secteur secondaire témoignant de la spécialisation industrielle du territoire.

En matière de localisation : les ZAE se localisent principalement sur les communes de Luxémont-Villotte, Sermaize et de Thieblemont bénéficiant des axes routiers les plus importants et/ou de la proximité des zones de chalandise de Vitry-le-François et Saint-Dizier.

En matière de vocation : une grande partie de ces zones est destinée au secteur secondaire témoignant de la spécialisation industrielle du territoire. En termes d'offre commerciale et touristique, le site de Giffaumont se démarque.

En matière de morphologie urbaine et de traitement paysager : l'ensemble des ZAE du territoire souffre de problématiques récurrentes et communes à l'échelle nationale : un traitement dans la plupart des cas peu qualitatif, un accès aux mobilités douces quasiment absent, un traitement paysager encore trop peu présent, une mono fonctionnalité peu attractive pour les actifs (peu de services, usages non diversifiés), des connexions peu pensées avec les autres quartiers (cheminements...)



CONSTATS	ENJEUX
<ul style="list-style-type: none"> ↘ Un territoire non épargné par la mutation de l'économie ayant engendré la disparition de nombreux emplois industriels et agricoles pourvoyeurs d'emplois, secteurs traditionnellement prédominants dans le Pays Vitryat. 	<ul style="list-style-type: none"> ↘ Valoriser la position centrale du territoire entre les trois pôles d'emplois de Vitry le François, Bar le Duc et Saint Dizier pour capter une population d'actifs.
<ul style="list-style-type: none"> ↘ Une tendance longue de repli de l'emploi ayant affecté le dynamisme du territoire et fragilité la population. 	<ul style="list-style-type: none"> ↘ Travailler sur l'attractivité des ZAE et anticiper les départs
<ul style="list-style-type: none"> ↘ Une population vulnérable face au chômage et peu qualifiée mais un engagement du territoire dans de nombreuses initiatives pour soutenir la réinsertion des personnes sans emploi et répondre aux besoins des entreprises locales. 	<ul style="list-style-type: none"> ↘ Accélérer la diversification du tissu économique par des secteurs et activités valorisant les ressources locales et accompagnant la transition énergétique (économie circulaire, énergies renouvelables, éco-industries, agriculture de proximité...).
<ul style="list-style-type: none"> ↘ Un tissu économique essentiellement porté par des TPE. 	<ul style="list-style-type: none"> ↘ -Maintenir ces commerces alimentaires qui sont aussi des lieux de vie/de rencontres pour les habitants par un accompagnement à l'amélioration de l'attractivité des commerces.
<ul style="list-style-type: none"> ↘ Un pôle touristique majeur au lac du Der 	<ul style="list-style-type: none"> ↘ Créer une stratégie d'implantation des services de proximité (schéma des centres bourgs).
<ul style="list-style-type: none"> ↘ Une viticulture qui gagne en importance 	<ul style="list-style-type: none"> ↘ Encourager l'installation de commerces de proximité dans plusieurs centres-bourgs par des dispositifs incitatifs (testeurs de commerce...) et l'hybridation commerce-services.
<ul style="list-style-type: none"> ↘ Un effort entrepreneurial moindre par rapport aux territoires voisins attestant d'un climat peu confiant pour l'avenir nécessitant d'accompagner les porteurs de projets et les entreprises existantes (formation, offre foncière et immobilière...). 	

- Quelques friches à reconquérir.
- Un programme Petite Ville de Demain qui va redonner du souffle à la dynamique de centre et porter une animation bénéfique à l'ensemble du territoire



- Travailler sur la réaffectation des cellules commerciales vacantes avant de développer de nouvelles zones commerciales.
- Soutenir le développement de l'économie présente et notamment du tourisme en poursuivant la mise en œuvre de la stratégie marketing 2016-2021 du syndicat et en rapprochant l'offre « nature et nautique » du Lac du Der à l'offre « Champagne ».
- Organiser la filière énergétique en ciblant de potentielles « niches (réparation et maintenance d'éoliennes, géothermie...) associées à de la formation.
- Structurer les projets tertiaires par une offre ciblée sur les besoins locaux (création d'un espace de co-working).
- Offrir les conditions adéquates à l'installation de jeunes actifs sur le territoire par un « package » et des solutions d'hébergements clé en main (réflexion autour de la mise en place d'un foyer accueil pour les apprentis...).
- Proposer aux entreprises existantes ou désireuses de s'implanter une offre foncière et immobilière qualitative et adaptée à leurs besoins sur le temps long.
- Poursuivre les politiques de reconquête des friches industrielles.
- Travailler sur l'attractivité des ZAE, anticiper les éventuels départs et accompagner par des aides, des fonds dans le cadre du plan France Relance.

Services et cadre de vie

Les pôles d'appui et de proximité

Les communes de Sermaize-les-Bains et Pargny-sur-Saulx jouent le rôle de bi-pôle d'appui à équidistance de Vitry (20 km), Bar-le-Duc (22 km) et Saint-Dizier (21 km).

Quant à Saint-Amand-sur-Fion, sa position sur l'axe Vitry-Châlons, ses équipements et ses services couplés à son intérêt patrimonial en fait un autre pôle d'appui.

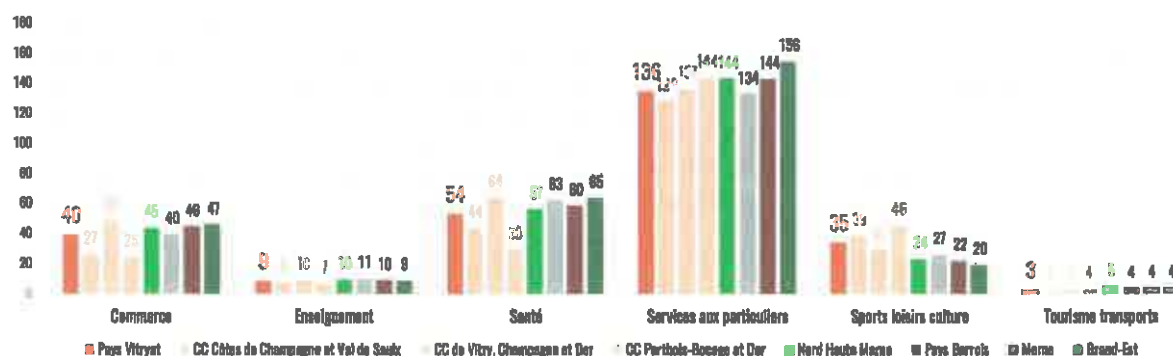
A leurs côtés, les communes de Giffaumont-Champaubert, Saint-Remy-en-Bouzemont, Vanault-les-Dames détiennent une offre plus ponctuelle, qui permet de répondre aux besoins de première nécessité des habitants (épiceries, boulangeries...) pour ceux qui sont les plus éloignés de la commune centre.

Les équipements de proximité représentent un poids plus élevé que dans les territoires pris pour référence (73% dans le Nord Haute Marne voisin, le Grand-Est et la Marne), ce qui atteste du caractère plus rural du territoire.

Figure 1 Répartition des équipements par niveau de gamme en 2018 (INSEE)



Densité d'équipements par catégorie en 2018 (BPE)



Une offre scolaire de 1er degré suffisante

L'offre d'enseignement apparaît en premier lieu suffisante par rapport à la population et référentiels territoriaux.

Au total, le territoire du PTRTE compte **12 établissements scolaires** dont :

- **10 écoles élémentaires** : Heiltz-le-Maurupt, Pargny-sur-Saulx, Saint-Amand-sur-Fion, Sermaize-les-Bains (2), Vanault-les-Dames, Vauclerc, Vitry-en-Perthois, Luxémont-et-Villotte, Saint-Remy-en-Bouzemont, et Thiéblemont-Farémont,
- **1 école maternelle** : Sermaize-les-Bains
- **1 établissement à Sermaize-les-Bains (Collège Louis Pasteur).**

L'offre en lycées étant nulle cela nécessite pour les élèves, de poursuivre leur cursus dans les villes proches, Vitry-le-François, Châlons-en-Champagne, Bar-le-Duc ou Saint-Dizier.

Le départ des jeunes pour étudier implique de trouver des relais d'attractivité locaux pour les inciter à revenir sur le territoire, d'autant plus dans un contexte de vieillissement de la main d'œuvre active qui peut potentiellement offrir des perspectives aux jeunes actifs qualifiés sur des secteurs clés (industrie, agro-alimentaire, agriculture...). Le territoire est notamment en difficulté dans l'accueil des apprentis et des stagiaires en formation/en étude dans les lycées voisins.

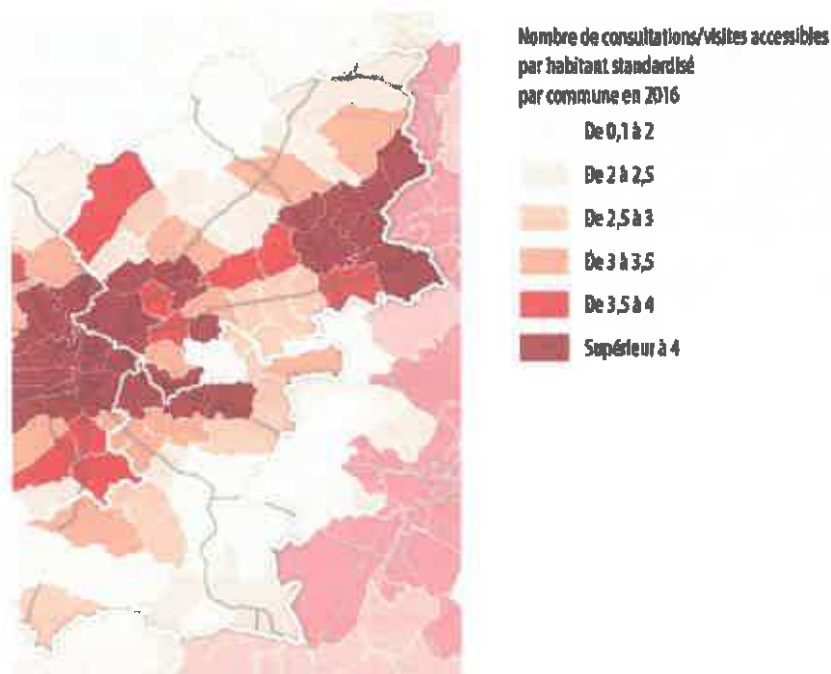
Des efforts entrepris pour renforcer l'accès des populations aux soins à maintenir

Suite à l'étude portée sur la santé réalisée en 2007, plusieurs projets ont été entrepris pour étoffer l'offre, évaluée comme insuffisante pour couvrir l'ensemble des besoins locaux. Ont ainsi été créés 3 Maisons de Santé Pluridisciplinaires à Vanault-les-Dames, Saint-Remy-en-Bouzemont et Sermaize-les-Bains. Dans le même temps, les permanences de soins ont été réorganisées. Si comme le reste du milieu rural en France, le Pays Vitryat est confronté au vieillissement de ses praticiens, ces initiatives ont permis de rajeunir l'âge moyen des médecins à Saint-Remy-en-Bouzemont et Sermaize (30-40 ans) (Source : contrat de ruralité du Pays Vitryat 2017-2020). Toutefois, la disparition des cabinets privés et le départ à la retraite de praticiens généralistes entraîne une tension à Vitry, qui était moins palpable à l'époque où l'étude sur la santé a été réalisée. Il implique donc, dans le cadre du suivi des politiques publiques, d'anticiper au mieux les départs en retraite des praticiens pour renouveler et maintenir l'offre sur le territoire dans un contexte où le statut libéral tend à être délaissé au profit du statut salarié exercé dans un centre de santé.

Aujourd'hui, 60% de la population se situe à moins de 5 km de Vitry ou d'une France Services et/ou d'une MST (Maison de Santé Pluridisciplinaire) et 90% à moins de 10 km, ce qui atteste des effets positifs de la politique de renforcement des équipements de santé (Source : diagnostic pour

l'élaboration d'un schéma de mobilité durable sur le Pays Vitryat, 2016). Ces temps de parcours relativement limités nécessitent toutefois d'être accompagnés d'une **offre de transport adaptée pour les personnes les moins mobiles**, afin qu'elles puissent accéder aux centres de santé.

Il faut cependant souligner les disparités constatées d'accès aux médecins sur le territoire. Les habitants des communes proches des pôles d'appui au nord du territoire ont accès en moyenne à plus de 4 consultations ou visites de médecine générale par an et par habitant contre 0 à 2 consultations en moyenne dans la frange sud du territoire. Cette répartition interpelle la mise en place de solutions dématérialisées pour les communes les plus isolées (e-médecine).



Une offre qui s'est enrichie pour répondre aux besoins des séniors.

La densité d'équipements catégorisés en action sociale, de 9 pour 10 000 habitants, est supérieure à la Marne et au Grand-Est (7) et atteste des politiques mises en œuvre sur le territoire pour assurer le « bien vieillir » des personnes âgées.

3 structures d'hébergement sont installées sur le territoire.

- l'EHPAD de Thièblemont, de 112 places,
- La MARPA Beauregard à Vanault-les-Dames (Maison d'Accueil et de Résidence pour l'Autonomie), de 23 logements,
- La maison de retraite Korian Sarmatia (jadis les Jardins de Sermaize), de 55 lits,

Elles répondent aux différents parcours de vie : logement non médicalisé pour les personnes autonomes, maisons de retraite avec soins pour les personnes plus dépendantes et souffrant d'Alzheimer.

Une offre de sport et loisirs centrée sur le Lac du Der

D'après la BPE, l'offre d'équipements sportifs et culturels apparaît très bien fournie. Cela est lié pour partie à l'**identité touristique du territoire autour des activités de plein air**.

Au-delà des activités nautiques (voile, pédalo...), certains équipements se sont développés autour du lac à l'image du Casino et du golf de Giffaumont.

Des évènements plus ponctuels complètent l'offre d'équipements et participent à l'animation locale. C'est le cas du festival international de la photo animalière, du festival Moov'o Der, de « la Tête dans le Fion » et de « Bulles et belles histoires ».

Un déploiement très haut débit en cours

Au 3ème trimestre 2019, seules 18 communes de la Marne bénéficiaient de la fibre optique.

Le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de la Marne (SDANM), réalisé en 2014, doit permettre à tous les Marnais d'accéder à un débit de 5 Mbits d'ici 2025.

Le projet de Réseau d'Initiative Publique (RIP), baptisé Losange, est mené à l'initiative de la Région Grand Est, maître d'ouvrage, pour assurer la conception, le financement, la construction, l'exploitation, la maintenance et la commercialisation du réseau fibre optique pour une durée de 35 ans.

La couverture 4G laisse clairement apparaître des zones mal desservies sur la plupart du territoire. Le Conseil Départemental a mis en place un dispositif #Objectif4G de diagnostic collaboratif auquel tous les usagers peuvent participer pour identifier les zones blanches et d'ombre. A l'issue de cet état des lieux, un plan d'implantation de nouvelles antennes sera engagé.

Cette couverture limitée en THD et 4G nuit à l'attractivité du territoire, autant sur le plan résidentiel qu'économique. En effet, au-delà de la couverture réseau, le numérique donne l'opportunité de faciliter les usages de la vie quotidienne, et d'autant plus dans un contexte de désertification et fragilité des services publics en milieu rural.

Des initiatives mises en œuvre pour faciliter la vie des usagers

Deux Maisons labellisées France Services à Saint-Remy en Bouzemont et Pargny/Sermaize permettent de délivrer des outils numériques et conseils techniques sur les démarches administratives ou quotidiennes à quiconque est dans le besoin. Ces établissements, mis en œuvre par l'État, impliquent toutefois pour les usagers de s'y rendre, ce qui n'est pas chose aisée pour les personnes les moins mobiles et/ou isolées.

Notons par ailleurs que deux Chartes ont été réalisées sur la CCPBD par la MSA, l'une à destination des aînés et l'autre des familles. Elles cherchent à optimiser les outils existants et cibler de nouvelles actions au travers d'une démarche participative des habitants.

CONSTATS	ENJEUX
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Un maillage territorial assez équilibré sous influence des 3 pôles urbains de Saint-Dizier et Barle-Duc, qui offre des équipements structurants à l'ensemble des habitants du territoire. ➤ Des temps de parcours élevés pour les habitants des communes les plus éloignées des pôles de proximité. ➤ Un réseau d'équipements pour les séniors assez dense, fruit d'une politique en faveur du « bien vieillir ». ➤ Des établissements spécialisés pour accueillir des personnes en situation de dépendance ou de handicap. ➤ Des structures d'insertion, aide sociale et médico-sociale actives et solidaires pour les publics les plus vulnérables. ➤ Une activité petite enfance en développement. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Renforcer les complémentarités entre les pôles de services et équipements pour irriguer l'ensemble du territoire et limiter les déplacements contraints au regard de l'organisation des mobilités. ➤ Maintenir le niveau de l'offre actuelle en privilégiant l'entretien et la rénovation des équipements existants ainsi que les structures multi-services. ➤ Diversifier l'offre de services et équipements en milieu rural pour répondre aux motifs d'installation des jeunes ménages et renouveler la population (desserte numérique, offre scolaire, périscolaire, petite enfance, offre culturelle et sportive...). ➤ Renforcer les démarches de mutualisation et réflexions intercommunales pour limiter les coûts de fonctionnement et maintenir un certain niveau d'offre dans les secteurs les moins denses (regroupements scolaires, petite enfance...).

- Des équipements permettant la pratique sportive et des loisirs outdoor bien développés et soutenus par le pôle d'attractivité touristique du Lac du Der.
- Un retard dans le déploiement du THD qui nuit au développement de solutions dématérialisées.

- Poursuivre le déploiement des e-services pour faciliter la vie des usagers (santé, tourisme, formation à distance...), des entreprises (économie sociale et solidaire, du partage, stockage et transfert de données...), et la transition énergétique (gestion des ressources et des flux, consommations énergétiques, déplacements intelligents...).

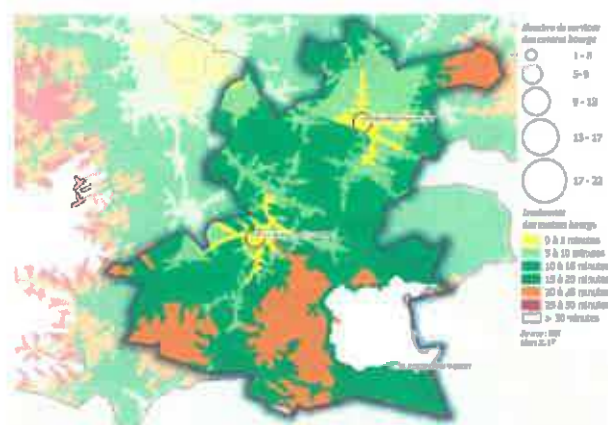
Les Mobilités

Une mobilité conditionnée par la voiture

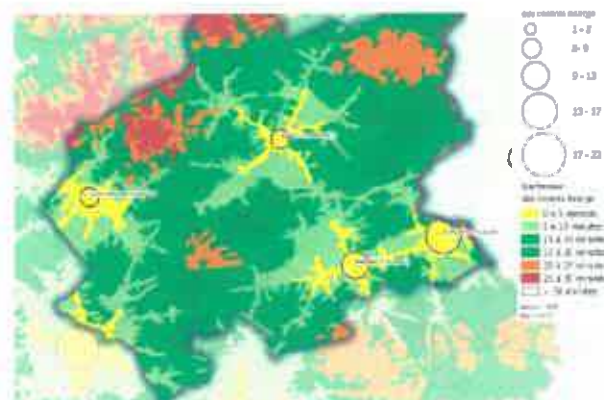
A l'échelle du bassin de vie, l'ensemble de l'offre de services et équipements est concentré sur le pôle urbain de Vitry-le-François et sa première couronne. L'accès aux services depuis les communes se fait donc vers Vitry-le-François (et ponctuellement vers les autres centralités voisines) et le temps d'accès au centre-ville de Vitry-le-François s'échelonne de 5min à plus de 30 en voiture.

Concernant l'accès aux services à l'échelle intracommunautaire, les communes de Saint-Remy-en-Bouzemont-Saint-Genest-et-Isson et Thièblemont-Farémont assurent les fonctions de centralités de l'intercommunalité Perthois Bocage et Der. Depuis le reste de l'intercommunalité, le temps d'accès à ces deux pôles s'échelonne entre 5 et 25 minutes. L'isochrone supérieure à 30 min correspond au périmètre du Lac du Der. Les zones situées à 20/25 minutes sont principalement recouvertes par la forêt. La commune la plus vulnérable du secteur est Outines qui se situe à plus de 20 minutes des services et où 15% des habitants déclarent ne pas posséder de véhicule.

Carte du temps d'accès aux services et équipements en voiture sur le territoire de la Communauté de Communes Perthois-Bocage et Der



Carte du temps d'accès aux services et équipements en voiture sur le territoire de la Communauté de Communes de Côtes de Champagne Val de Saulx



Quatre pôles de services et d'équipements sont comptabilisés sur l'intercommunalité : Sermaize-les-Bains et Pargny-sur-Saulx, pôles d'emplois et Vanault-les-Dames, située au carrefour des RD 61 et RD 982, ainsi que la commune de Saint-Amand-sur-Fion. La partie Sud-Ouest du territoire est dans la zone d'influence de Vitry-le-François.

Malgré la présence de nombreux pôles sur le territoire, le temps d'accès aux services et équipements s'échelonne de 5 à 30 minutes. Le temps d'accès est particulièrement élevé dans le Nord à cause de la faiblesse du réseau secondaire, notamment dans la commune de Bussy-le-Repos. Bussy-le-Repos est l'une des communes du Pays Vitryat où la part des déplacements en voiture dans le budget des ménages est le plus élevé.

Accès aux services dématérialisés

La valorisation des services dématérialisés et du télétravail pourrait créer une alternative aux déplacements, notamment pour pallier le manque d'offres alternatives à la voiture individuelle et réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et de polluants.

En dehors d'un bon équipement à domicile, les leviers pour permettre le télétravail sont :

- Créer des tiers-lieux (ou lieux de coworking) à proximité des lieux de résidence (ces tiers-lieux peuvent mutualiser divers équipements, par exemple du matériel informatique et proposer aux personnes en difficulté numérique, notamment les personnes âgées, de réaliser des démarches dématérialisées).
- Avoir une bonne couverture numérique. Actuellement, la 4G ne couvre pas tout le territoire et certaines zones sont considérées comme zones blanches. C'est notamment le cas du Nord du secteur. Concernant l'accès à la fibre la part des locaux raccordables FTTH est de 0% en 2020 (depuis quelques communes sont raccordées à la fibre).

Période	Part des locaux raccordables FTTH (fibre optique) (%)		Nombre de locaux raccordables FTTH (fibre optique) (locaux)	
	CRTE Sud-Est Marne	France	CRTE Sud-Est Marne	France
2019	0,0	38,9	0	14 456 225
2020	0,0	59,5	0	24 188 142

ARCEP

Cette mauvaise couverture nuit à l'attractivité du territoire et au développement des services dématérialisés.

CONSTATS	ENJEUX
<ul style="list-style-type: none"> ↳ Une motorisation élevée ; ↳ Une forte dépendance à la voiture individuelle ; ↳ Un territoire avec un taux de chômage élevé : un accès à l'emploi limité par l'éloignement du territoire des villes régionales, où l'offre est plus variée et conséquente, mais aussi par l'éloignement en interne du territoire des polarités concentrant les emplois ; ↳ Un taux élevé de population fragile en ce qui concerne les transports : une dépendance à la voiture sur des trajets relativement longs, qui doit être assumée par des ménages avec des revenus souvent faibles. ↳ Des offres de mobilité solidaire sur le territoire et adaptées aux différents profils de la population (Mobulys, chauffeurs bénévoles et transport à la demande sur la CCPBD) ; ↳ Discontinuité du réseau cyclable actuel ; ↳ Plan régional pour le numérique (couvrir l'ensemble du territoire du Grand Est par la fibre très haut débit) ; 	<ul style="list-style-type: none"> ↳ Améliorer l'accès à l'emploi en apportant des solutions de mobilité accessibles ; ↳ Réduire l'isolement des populations fragiles (mobilités solidaires, taxis solidaires /services PMR) ; ↳ Limiter le poids du coût de la mobilité sur les ménages. ↳ Renforcer l'attractivité des transports en commun / Développer les connexions aux gares desservant les agglomérations voisines ; ↳ Promouvoir l'offre scolaire pour les usagers captifs ; ↳ Favoriser les alternatives aux déplacements / Apporter des services de proximité pour servir les personnes qui ne peuvent pas se déplacer : amener une solution de déplacement et/ou faire venir les services ; ↳ Offrir des moyens alternatifs aux zones rurales dont les besoins sont plus diffus (covoiturage, autostop, autopartage, prêt de 2 roues, solidarité de voisinage...);

- ↳ Un réseau de transports collectifs traditionnels qui peu attractif sur l'ensemble du territoire (flux diffus) ;
- ↳ Faible visibilité des offres alternatives à la voiture ;
- ↳ Des zones rurales éloignées des services et un isolement de certaines communes ;
- ↳ Un accès aux emplois difficile (éloignement, dépendance à la voiture) ;
- ↳ Une faible fréquentation des services de transport existants ;
- ↳ Des offres de transports alternatifs à la voiture individuelle stoppées ;
- ↳ Faiblesse du réseau numérique (qui limite le développement de services dématérialisés, comme le télétravail).

- ↳ Encourager les modes actifs (vélo et marche), notamment pour les déplacements intra communaux ;

Paysages et patrimoines

Une diversité paysagère

- Le Nord du territoire est marqué par la Côte de Champagne, qui délimite la façade Est de la Champagne crayeuse par son relief de côte ou de « cuesta » ;
- A l'Est du périmètre d'étude se déploie le croissant de la Champagne humide, en contrebas par rapport à la Champagne crayeuse, qui se prolonge également vers le Sud-Est sur le département de la Haute-Marne, et au relief relativement plat ;

Les côtes vitryats

Les Côtes de Champagne et plus particulièrement le Perthois viticole, au Nord du territoire, est constituée d'une succession de petits côteaux parallèles orientés Sud/Sud-Est, où les vignes prennent place. Ces côteaux sont reconnus pour leurs vignobles protégés par une Appellation d'Origine Contrôlée. Ces derniers sont assez dispersés et sont surplombés la plupart du temps par des cultures et plus rarement par des boisements. Ces paysages viticoles composés de grandes parcelles sont caractéristiques et revêtent une importance particulière pour l'économie et l'attractivité du territoire. Pour le Champagne, plusieurs événements ont lieu afin de faire découvrir ce produit du terroir ainsi que les vignobles, tels que Bulles et Belles histoire et Le Champagne Day. La vigne est primordiale pour l'économie et l'attractivité du territoire. Il est donc nécessaire de préserver le vignoble existant. Les « Coteaux, Maisons et Caves de Champagne », dont les coteaux vitryats font partis, sont par ailleurs inscrits au Patrimoine Mondial de l'UNESCO depuis 2015.



La Champagne humide et le Perthois - un territoire façonné par l'eau

La Champagne humide se présente sous la forme d'un croissant interrompu par le Perthois en son centre. Elle comporte de faibles ondulations ainsi que des zones plus planes. Ces sols argileux et imperméables font de la Champagne humide une entité de paysages d'eau. Le Lac du Der fait partie de cette unité paysagère. Il est au cœur du patrimoine naturel et ornithologique du territoire : ce vaste plan d'eau de 4 800 ha constitue l'un des premiers grands espaces naturels aux portes d'une agglomération. Il a été construit en 1955 dans le but de régulariser les variations de flux de la Seine et d'absorber les crues de la Marne. Ses 77 km de rivage en font un espace naturel remarquable aux paysages attractifs, qui sont devenus un lieu de tourisme de nature (site ornithologique de renommée internationale) et de loisirs nautiques. Il s'agit d'un espace paysager remarquable d'intérêt pour le territoire.

Bien que ce soient les paysages de bocage qui marquent les esprits au sein de cette unité, les vastes étendues de cultures céréalières ou d'oléagineux sont majoritaires. Les secteurs les plus humides sont eux couverts par des prairies pâturées. De nombreux boisements parcourent également la Champagne humides parmi lesquels se distinguent les plantations régulières de peupleraies.

Enjeux de la Champagne humide

Ils concernent la préservation des paysages de bocage par le renforcement du réseau de haies. La continuité entre les zones de grande culture et d'élevage pourra ainsi être assurée par des structures linéaires végétales à grandes mailles. La préservation et la restauration du bâti à pan de bois et bardage bois ainsi qu'une amélioration de l'intégration paysagères du nouveau bâti font également partis des enjeux de cette unité paysagère.

Le Perthois représente un triangle qui part de Vitry-le-François, s'élargit vers l'Est et s'arrête à Saint-Dizier. Vaste cône d'épandage, Le Perthois est traversé par la Marne, la Saulx et l'Ornain, à l'origine de sols d'alluvions limono-argileux. Le Perthois est un paysage plat dans lequel se succède principalement les grandes cultures mais également les peupleraies (créant des barres verticales limitant l'horizon) et les prairies humides au Nord annonçant la Champagne humide. De nombreux étangs, anciennes et actuelles gravières, composent également ce paysage. Leur installation ne semble pas prendre en compte l'impact paysager que peuvent avoir ces emplacements décaissés que l'eau vient combler. Toutefois, après cessation d'activité, le réaménagement environnemental peut mener à la création de plans d'eau d'intérêt d'un point de vue floristique et faunistique.

Enjeux du Perthois

L'atlas des paysages met en avant la nécessité de mettre en œuvre une démarche paysagère lors de l'exploitation des carrières et de préserver les prairies humides face à la plantation abusive des peupleraies.

Une architecture du bâti typique

Le bâti de brique rouge est assez répandu au sein du Pays Vitryat, au centre et à l'Ouest du territoire mais également à l'Est de la Communauté de Commune Côtes de Champagne et Val de Saulx. En effet, la fabrication de briques et de tuiles est une activité ancienne à Pargny-sur-Saulx. La présence de tuileries-briquetteries est attestée par des archives depuis le XIX^{ème} siècle et la ville possède un musée de la tuile. Une usine est par ailleurs toujours en activité dans la commune. En allant vers le Sud-Est (Perthois), c'est le bâti traditionnel en pans de bois et torchis qui se densifie.

L'utilisation des pans de bois est une question d'économie et de rapidité d'élévation. Le bois était, par ailleurs, un matériau disponible à proximité tandis que les sols argileux ne permettaient pas l'extraction de pierres.

Les églises à pans retracent 4 siècles d'histoire architecturale. Les églises datant de 1550 à 1650, présentent une toiture unique comme à Outines ou Drosnay, tandis qu'à partir du milieu du XVII^{ème}, elles comportent une tour à clocher en façade et une nef (Châtillon-sur-Broué).

Certains bâtis traditionnels sont toutefois délaissés et se dégradent (à Thiéblemont-Farémont, Vanault-le-Châtel par exemple. Cette architecture typique est à préserver et les bâtiments à rénover.



CONSTATS

- ↘ Des unités paysagères très lisibles, délimitées par la topographie
- ↘ Un territoire de paysages d'eau, particulièrement dans l'Est au sein de la Champagne humide et du Perthois, parfois menacés (retournement des prairies) ou dépréciés (peupleraies) ;
- ↘ Un vaste espace de nature aux paysages attractifs et remarquables, d'intérêt pour le territoire : le Lac du Der, ;
- ↘ Des paysages de côteaux aux ambiances particulières liées à l'implantation de vignobles ainsi que des paysages de grande cultures plutôt monotones, au sein de la Champagne crayeuse, de par leur grande horizontalité et le manque de structures verticales ;
- ↘ Des boissements et paysages de bocage se densifiant en allant vers la Champagne humide et le Perthois ;
- ↘ Une architecture du bâti typique, de briques rouges sur une bande centrale Est/Ouest du territoire et à parts de bois, avec toutefois des bâtiments délaissés et dégradés à restaurer ;
- ↘ Un patrimoine bâti riche, comprenant de nombreuses églises, et installé principalement le long des cours d'eau (lavoirs, canaux, écluse, scierie, construction navale, ...)
- ↘ Un terroir reconnu, le territoire étant concerné par 2 aires de zonage AOC (« Champagne / Coteaux champenois / Rosé des Riceys », « Brie de Meaux ») et 1 IGP Volailles de Champagne
- ↘ Une vraie volonté de faire découvrir le patrimoine et les paysages du territoire au travers de nombreux chemins de randonnées et routes touristiques accompagnées d'événements et de dégustations ;
- ↘ Des paysages de bocage et d'eau menacés par les évolutions des pratiques agricoles (retournement des prairies, plantation de peupleraie, disparition des haies) ;
- ↘ Des impacts sur les paysages liés à des activités anthropiques à limiter et une intégration du bâti dans les paysages à repenser et travailler afin d'éviter des franges urbaines abruptes.

ENJEUX

- ↘ Assurer un développement respectueux des entités paysagères. Côte de champagne, Champagne humide et Perthois
- ↘ Maintenir les éléments structurants les paysages vitryats : bocage du Der, lac du Der, coteaux viticoles, ripisylvies, boissements, mosaïque d'étangs, plateaux cultivés, et
- ↘ Préserver les paysages du territoire, et notamment ceux associés à la viticulture, face au développement de l'éolien
- ↘ Préserver les paysages particulièrement sensibles (coteaux viticoles, bocage et paysages liés à l'eau comme les prairies humides) du territoire en développant des aménagements et des systèmes d'exploitation adaptés
- ↘ Valoriser les paysages associés aux canaux par la réalisation de cheminement doux
- ↘ Préserver et valoriser les richesses patrimoniales et leur cadre permettant d'affirmer l'identité territoriale vitryate
- ↘ Recenser et promouvoir les spécificités du patrimoine culturel du territoire et ses savoir-faire : architecture à pans de bois, patrimoine lié à l'eau, patrimoine militaire, appellations AOC « Champagne », « Coteaux champenois », « Rosé des Riceys », produits laitiers « Brie de Meaux », IGP « Volailles de Champagne »
- ↘ Sensibiliser, informer et prendre en compte les périmètres de protection au titre des paysages et de la cinquantaine d'éléments de patrimoine historique vitryat : Châteaux de Bignicourt-sur-Saulx et d'Étrepy, nombreuses églises, ancien moulin de Dompremy, village d'Outines, anciens couvent et hôpital de Vitry-le-François, arbres remarquables, ...
- ↘ Organiser la découverte des richesses du territoire à travers la mise en place d'une signalétique, l'accessibilité, le fléchage des itinéraires, le traitement qualitatif des abords des monuments, etc.

CONSTATS

ENJEUX

- Encourager la rénovation et la densification des bourgs pour maintenir un tissu cohérent et la qualité des silhouettes villageoises.

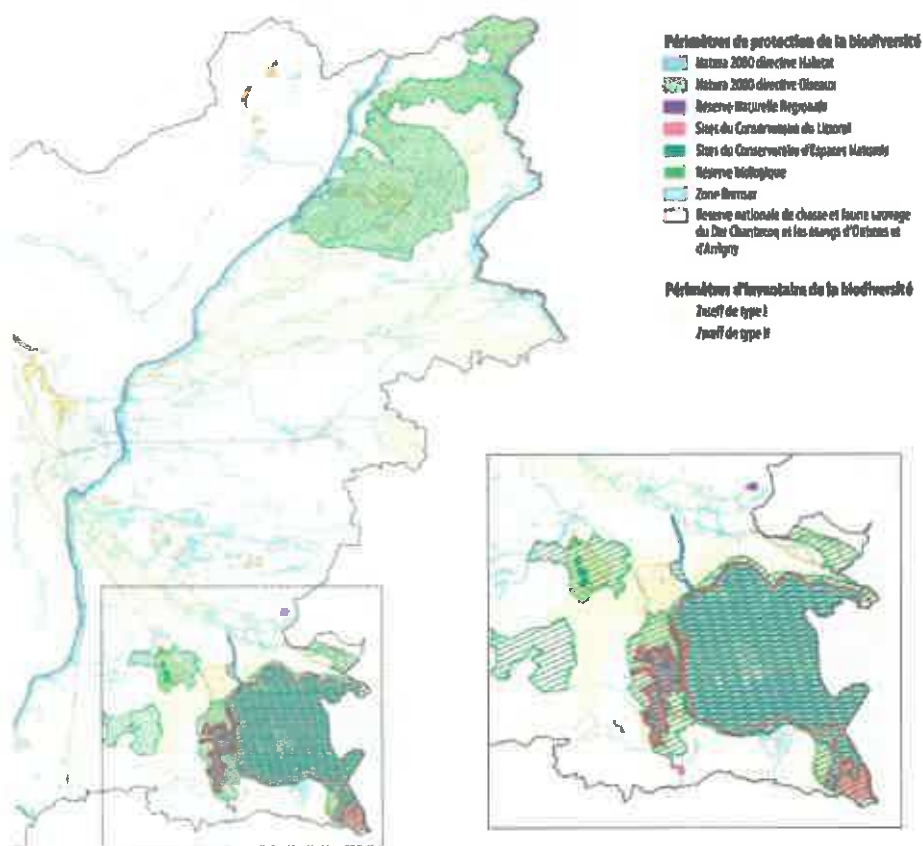
Eléments de bilan écologique

Un territoire d'une grande richesse écologique

Le territoire est majoritairement rural. La diversité des milieux naturels y est riche, ce qui présente un véritable intérêt pour la biodiversité et le fonctionnement écologique global du territoire que caractérise la Trame Verte et Bleue. Sont représentés, notamment :

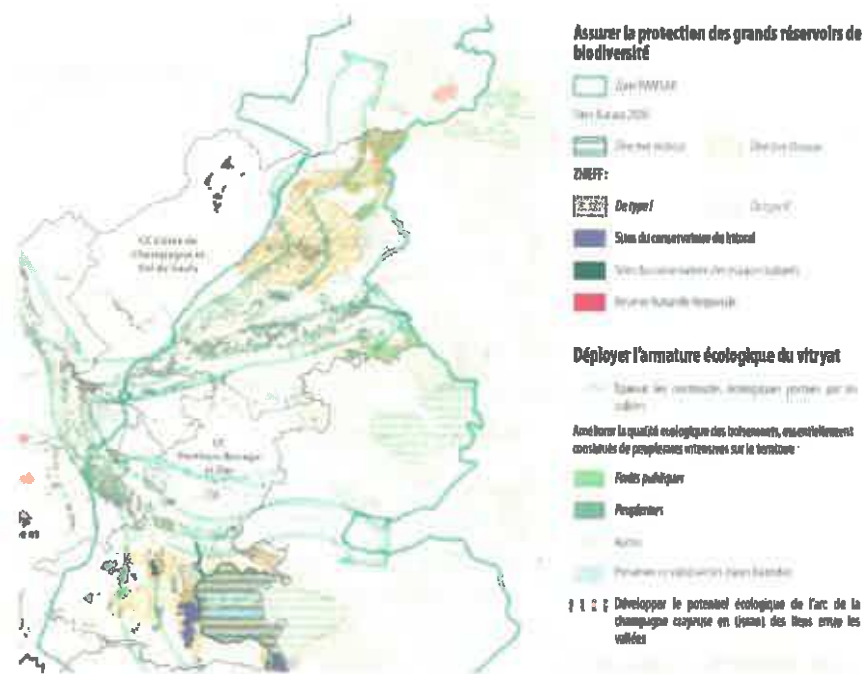
- **De nombreux boisements peu étendus principalement présents à l'Est du territoire**
- **Des zones humides d'importance internationale** : une partie du territoire, à l'Est, est classée en zone RAMSAR, en raison de sa richesse en habitats humides favorables à l'avifaune migratrice. Le Pays Vitryat comporte ainsi des milieux humides qui accueillent des espèces remarquables et jouent un rôle de tampon et filtre écologique épurateur pour les nappes d'eau.
- **Un réseau d'étangs, de mares, de lacs et de gravières très développé** : associés aux zones humides, ils forment des habitats d'intérêt écologique et participent à la continuité des milieux humides. Ils sont donc d'une valeur patrimoniale importante. Particularité du territoire, de nombreux sites d'extraction sont présents, notamment au sein de la vallée de la Marne. Ils sont le siège de milieux naturels particuliers qualifiés de pionniers.

Le territoire du Pays Vitryat comporte de très nombreux périmètres d'inventaire et de protection, illustrant une biodiversité riche : 2 ZNIEFF, 1 ZICO, les zones Natura 2000, RAMSAR et une RNCFS (Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage).



Des éléments fragmentant les continuités écologiques à dépasser

Le territoire du Pays Vitryat est majoritairement rural. Cependant, les zones bâties et les infrastructures associées créent tout de même des ruptures fortes dans les continuités écologiques, mettant la circulation d'espèces entre les réservoirs de biodiversité en difficulté. En particulier, l'ensemble des infrastructures créant des ruptures s'organisent le long des vallées du territoire et donc scindent des réservoirs majeurs. Les principaux éléments fragmentant les continuités sont les routes (N4, D995, D396...), les lignes électriques, les canaux, les carrières en activité, les grandes cultures sans structures relais peu diversifié et enfin les zones urbanisées de Pargny et Sermaize.



CONSTATS

- Des espaces de nature divers sur le territoire, dominés par les milieux ouverts ;
- Des boisements de faible étendue qui se densifient vers l'Est ;
- Une trame bleue à fort potentielle avec un réseau hydrographique dense, en particulier au centre et à l'Est du territoire, accompagné de nombreuses zones humides d'intérêt et d'un réseau de lacs issus en partie des activités d'extraction de matériaux ;
- Des réservoirs de biodiversité liés à la trame des milieux ouverts, boisés et humide, localisés majoritairement à l'Est (Lac du Der, Bois de l'Argentolles, ...) et des continuités écologiques à maintenir et à restaurer sur l'ensemble du territoire ;
- Des milieux naturels remarquables mis en valeur et préservés par des périmètres d'inventaire et de protection
- Une expansion des espèces exotiques envahissantes menaçant les espèces locales ;

ENJEUX

- Des grands réservoirs de biodiversité à protéger (Lac du Der, étangs de la Champagne humide, bois, prairies humides et périmètres de protection de la biodiversité comme les sites Natura 2000) ainsi que les grandes continuités écologiques (grandes vallées de la Marne, de la Saulx, de la Vierge, et frayères associées) ;
- Des milieux naturels particulièrement sensibles à préserver ;
- Des continuités à épaissir, portées par les vallées ;
- Des boisements, essentiellement constitués de peupleraies historiques, dont le potentiel écologique peut être mis en valeur voire développé ;
- Des zones humides à préserver et à valoriser (reconversion des sites d'extraction, préservation et mise en valeur de ces milieux qui peuvent alors présenter une riche biodiversité) en particulier au sein de la zone RAMSAR ;
- Des structures relais (notamment les haies) à préserver et valoriser au sein des surfaces en agriculture intensive de l'arc de la Champagne

CONSTATS	ENJEUX
<ul style="list-style-type: none"> ↳ Une sous-trame de milieu boisé peu à améliorer et menacée par la disparition du bocage ; ↳ Des éléments fragmentant les continuités écologiques. 	<ul style="list-style-type: none"> ↳ Trayer, et maintenir celles de la Champagne humide ; ↳ Des dynamiques d'espèces exotiques envahissantes à contrôler.

Un territoire face au défi de la gestion durable de ses ressources

Un bon état qualitatif global des masses d'eau superficielles

Selon les critères de l'état des lieux de 2019 du SDAGE Seine-Normandie 2022-2027 en cours d'élaboration, aucun cours d'eau n'est considéré en très bon état écologique mais tous sont considérés en bon état écologique.

Les canaux

Le territoire possède deux canaux : le canal entre Champagne et Bourgogne (FRHR505), le canal de la Marne au Rhin (FRHR504).

Selon l'état des lieux de 2019 du SDAGE Seine-Normandie 2022-2027, le premier présente un **bon état global**. En revanche le canal de la Marne au Rhin possède un **état écologique médiocre et physico-chimique moyen**. Les objectifs de bon état avaient été fixés à 2015 selon le SDAGE Seine-Normandie 2010-2015.

Les eaux de baignade

Le territoire possède 6 plages : Cornée, Giffaumont, Larzicourt, Nuisement, Champaubert, Sources du Lac. Les eaux de baignade y sont de « bonne qualité » d'après le PAOT 2016-2018. Cependant, des points de tension subsistent d'après l'agence Seine-Normandie :

- Des absences de collecte des eaux usées sur le port de Nemours ;
- Des pollutions drainées par le ru de Braucourt (dysfonctionnement, station d'épuration et pluviale) ;
- Des postes de refoulement de Larzicourt et Nuisement (station d'épuration de Saint-Marie-du-Lac).

Des masses d'eau souterraines sous pression qualitatives

Le territoire est principalement alimenté en eau potable par la nappe des sables aptiens-albiens et la nappe du Perthois.

La masse d'eau souterraine albien-nécomien libre entre Seine et Ornain (HG215) se trouve à 25% dans le département de la Marne et concerne le Sud de Vitry-le-François. Elle est exploitée en majorité pour l'alimentation en eau potable. D'après l'état des lieux de 2019, l'eau est de qualité chimique médiocre. Cette déclassification est due à la présence de métaux et de pesticides. La tendance est à l'augmentation de polluants au sein de cette nappe. La nappe présente un bon état quantitatif. Cependant, celle-ci est classée entièrement en ZRE².

La masse d'eau des alluvions du Perthois (HG005) se trouve à 69,8% sous le département de la Marne. Elle concerne la partie sud Est du territoire. Celle-ci est exploitée en majorité pour l'alimentation en eau potable. D'après l'état des lieux de 2019, cette masse d'eau présente un bon état quantitatif et un bon état qualitatif. Cependant, l'exploitation des gravières dans le lit majeur de la Marne engendre un réchauffement de la nappe et présente un risque de capture.

² Les zones de répartition des eaux (ZRE) sont définies en application de l'article R211-71 du code de l'environnement (CE), comme des "zones présentant une insuffisance, autre qu'exceptionnelle, des ressources par rapport aux besoins"

D'après les données de l'ARS de 2017, si l'ensemble des communes sont alimentées par une eau potable conforme et respectant les références de qualité le taux de pesticides (atrazine - desethyl-deisopropyl) est dépassé pour 2 communes (Vanault-les-Dames, Vroil) rendant non conforme l'eau potable du robinet. A noter également dans plusieurs communes de taux de nitrate élevés.

La capacité épuratoire

En 2019, 19 stations d'épuration communales sont réparties sur le territoire. La capacité épuratoire de certains des systèmes arrivent à saturation (Sermaize, Pargny-sur-Saulx, Plichancourt). Les STEP Heiltz le Maurupt et Pargny-sur-Saulx ne sont ni conformes en équipement, ni en performance.

La station de Giffaumont avec les nouveaux projets d'aménagement en cours ne sera également plus en mesure de traiter l'intégralité des eaux usées.

Des matériaux divers, situés sur tout le territoire

Les ressources du sol et du sous-sol sont diverses : de la craie est présente sur la partie Nord-Est, des sables sont présents le long des cours d'eau de la Marne et de la Saulx, des dépôts tourbeux sont à noter autour du Lac du Der, des sables naturels grossiers et caillouteux se trouvent à l'Est du Vitryat, entre la Marne et la Saulx. Enfin, des sablons pour viabilisation sont situés à l'Est du territoire également.

Les carrières sont quant à elle situées majoritairement au sud, entre la Marne et son canal. D'autres carrières sont également situées à l'Est du Vitryat, autour de Pargny-sur-Saulx et Heiltz-le-Maurupt. Une carrière de craie se trouve au nord de la ville-centre, et quelques carrières d'argile se trouvent à l'est du territoire (données datant de 2009).

Le Vitryat est principalement pourvu en carrières de sables et graviers, qui alimentent le BTP (carrières situées entre la Marne et la Saulx). Quelques carrières d'argiles alimentent le secteur industriel et permettent la fabrication de tuiles et de briques.

Une exploitation des matériaux qui concentre des enjeux variés

L'exploitation de matériaux du sol et du sous-sol se fait au détriment de la biodiversité présente sur place. A cet égard, les opérations de renaturation après la fin de l'exploitation du site revêtent un caractère particulièrement important. La difficulté de ces renaturations est d'assurer leur pérennité dans le temps du fait de la reprise en main du site par le propriétaire. Si un exploitant consent à proposer une restauration ambitieuse du site, il n'est pas dit que le gain écologique perdure dans le temps.

L'extraction des matériaux se fait également souvent aux dépens de terres agricoles. L'ouverture de nouvelles carrières peut entraîner un morcellement des parcelles, et donc une fragilisation et une diminution du nombre d'exploitations. Cet enjeu sur le foncier agricole concerne également la reconversion de sites, comme c'est le cas sur le Perthois, où les hectares de carrières s'accumulent et ne sont ensuite pas reconvertis en foncier agricole. Il s'agit également de connaître plus précisément cette pression foncière, en réalisant un travail de recensement.

Enfin, l'exploitation des ressources du sol, principalement à destination du BTP, pose la question du recyclage et de la valorisation des grandes quantités de déchets que ce secteur produit.

État des filières de production d'énergies renouvelables

Éolien

Avec près de 64% du total d'énergies renouvelables produites sur le territoire, l'éolien a connu un essor très important. Ce développement est encore en cours sur le territoire. Cette tendance au développement de l'éolien se vérifie à l'échelle départementale, puisque la Marne a atteint en 2017 l'objectif de 2020 de développement des EnR, principalement grâce au développement de cette énergie renouvelable.

Néanmoins, les éoliennes ne font pas consensus, et comporte des risques à divers niveaux. L'implantation de parcs éoliens peut perturber la biodiversité et altérer durablement le paysage du

Vitryat. La très importante implantation d'éoliennes ces dernières années rend cet enjeu d'autant plus prépondérant pour les côtes de Champagne.

Filière bois-énergie (combustion de biomasse)

Malgré une forte diminution de la proportion d'énergie produite en bois-énergie, celle-ci est bien implantée et la production reste en augmentation sur le territoire du Vitryat. Elle était de 165,3 GWh en 2017.

Des initiatives localisées ont vu le jour, comme l'alimentation d'un EHPAD à l'aide d'une chaufferie biomasse à Thiéblemont-Farémont, construit en 2013. La chaufferie biomasse possède une capacité de combustion de 1478 kilowatts.

Photovoltaïque

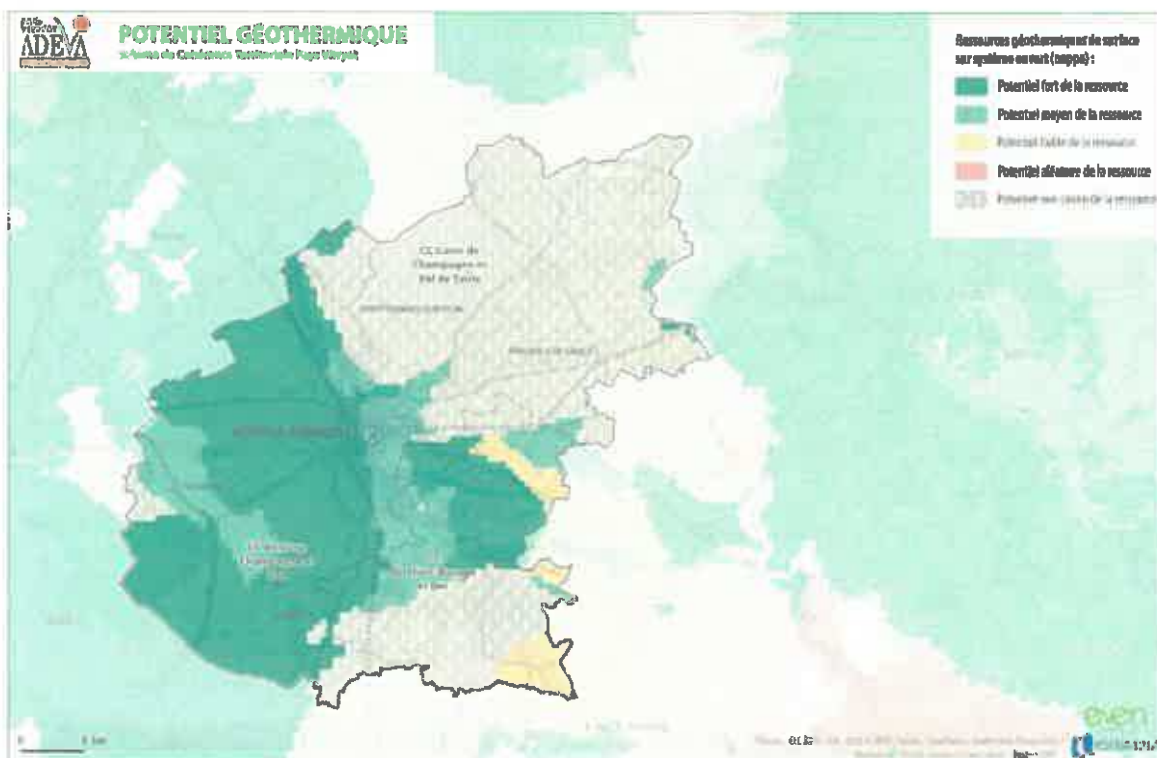
Avec une production quasiment nulle en 2005, le photovoltaïque s'est fortement développé ces dernières années, pour atteindre 8,5 GWh d'énergie produite en 2017, ce qui représente 1,5% de la production d'énergie renouvelable sur le territoire du SCoT.

Le développement de l'énergie solaire passe également par une sensibilisation des particuliers pour la mise en place de panneaux sur toiture. La profession agricole se saisit également de cette question, puisque des panneaux photovoltaïques sont installés sur la plupart des nouveaux bâtiments agricoles. De même que pour les éoliennes, l'implantation de fermes solaires n'est pas sans impacts pour l'environnement. Les impacts paysagers peuvent être importants, de même que les incidences sur l'agronomie et la faune. Ces éléments seront à prendre en compte dans le cadre de l'évaluation environnementale.

Des projets de ferme photovoltaïque sont par ailleurs en cours. On peut citer notamment deux projets de ferme photovoltaïque : l'un à Pargny-sur-Saulx prévu pour 2021, l'autre à Sermaize pour 2022. Il y a également des projets de centrales photovoltaïques dont les permis de construire sont déposés dans les communes d'Isle-sur-Marne et de Matignicourt-Goncourt.

Géothermie

En 2017, la production d'énergie renouvelable à partir de la géothermie reste marginale (2,1 GWh sur le territoire du SCoT), malgré une production multipliée par 3 entre 2005 et 2017. En effet, selon les données issues de géothermie-perspective, le potentiel géothermique sur toute la partie Nord-Est du Pays reste à ce jour non connu. Néanmoins, le perthois possède un potentiel géothermique intéressant. Le développement de cette énergie pourrait être intéressant dans le cadre du SCoT sur le territoire où le potentiel existe. Toutefois, le coût important de l'exploitation de la géothermie fait qu'elle n'est aujourd'hui pas l'énergie à développer en priorité.



CONSTAT	ENJEUX
<ul style="list-style-type: none"> > Des masses d'eau souterraines sous pression qualitative (Nappe de Craie et Albien Néocomien) et pression quantitative sur la Nappe de Craie > Des non-conformités ponctuelles de l'eau potable distribuée en raison de forts taux de nitrates et pesticides ou bactériologiques > Un état écologique moyen pour les cours d'eau et les plans d'eau et médiocre pour le canal de la Marne au Rhin > Des actions de restauration de la qualité des eaux, Directive Nitrates, ZRE pour l'Albien Néocomien > Une révision du SDAGE Seine Normandie 2022-2027 et son nouveau programme de mesures permettant de diminuer les pressions sur les masses d'eau > Une Absence d'études d'optimisation et de gestion mutualisée des réseaux d'alimentation en eau potable et assainissement. > Une consommation énergétique globale et des émissions de GES en baisse néanmoins supérieures aux moyennes nationale et régionale issues des secteurs industriels, résidentiels et des transports. > Un secteur résidentiel dont les consommations d'énergie augmentent, témoignant de la 	<ul style="list-style-type: none"> > Poursuivre les efforts pour atteindre la bonne qualité des eaux superficielles (cours d'eau et plans d'eau) et des eaux souterraines pour la Nappe de la Craie et la nappe de l'Albien Néocomien > Limiter les pressions sur l'état quantitatif dans le contexte du changement climatique en particulier sur la Nappe de la Craie > Contribuer à la protection des captages d'eau potable et sécuriser la qualité de l'eau distribuée > Adapter les capacités épuratoires, les mettre en adéquation avec le développement du territoire et s'assurer de la conformité > Poursuivre et intensifier les opérations de sensibilisation aux habitants ; > Privilégier des modes de transports à faible impact carbone dans le cadre de la collecte et du transport des déchets. > Poursuivre l'aménagement de bornes d'apport volontaire, notamment pour améliorer l'insertion paysagère des dispositifs de collecte > Encourager la valorisation organique et de matière des déchets à l'échelle locale

CONSTAT

problématique d'ancienneté de l'habitat et de précarité énergétique

- > **Des potentiels intéressants et une diversification du mix énergétique en cours (hydrogène, géothermie, méthanisation...)**
- > **Un bon état quantitatif des masses d'eau global**
- > **Des capacités épuratoires résiduelles fragiles**

ENJEUX

- > Continuer à promouvoir des modes de traitement des déchets verts complémentaires de l'UVA de La Veuve : aires de compostage, composteurs individuels, méthanisation (production de digestat et de biogaz) ;
- > Promouvoir les filières d'économie-circulaire dans le cadre des nouvelles opérations d'aménagement (matériaux, gravats...);
- > Développer des espaces de recycleries ;
- > Prendre en compte les contraintes environnementales importantes dans l'exploitation des carrières
- > Mener une réflexion sur la reconversion des carrières et proposer des préconisations les concernant, par exemple sur les projets urbains réalisés à proximité ou bien sur la reconversion en zones agricoles
- > Mener des actions auprès des propriétaires de sites de carrières pour pérenniser les renaturations d'anciennes exploitations
- > Privilégier des modes de transports à faible impact environnemental pour le transport des ressources
- > Prendre en compte l'enjeu de pression sur le foncier agricole (ouverture de nouvelles carrières, reconversion de site, récolte de données)
- > Mener une réflexion sur la valorisation des déchets du BTP - établir une typologie et quantifier ces déchets
- > Engager des leviers pour limiter les émissions de gaz à effet-de-serre et consommations énergétiques du secteur industriel
- > Répondre au double objectif de lutte contre la précarité énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le secteur de l'habitat en rénovant le bâti énergivore et en ouvrant pour la création d'un espace infos énergie
- > Ancrer la mobilité dans la transition énergétique en encourageant les alternatives à l'autosolisme
- > Inclure la profession agricole dans la transition énergétique, par le biais de sensibilisation et de formations
- > Développer et structurer des filières locales d'énergies renouvelables, comme les filières bois-énergie et géothermique

3.3. La stratégie

« Faire rayonner entre Côtes de Champagne et Der un territoire du bien vivre en développant une mixité économique, patrimoniale et paysagère durable ».

Dans une démarche concertée, les élus du territoire ont priorisé les enjeux et défini une stratégie au travers quatre orientations :

PÉRENNISER ET VALORISER LE PATRIMOINE HUMAIN ET NATUREL

• Le patrimoine bâti, naturel et culturel du territoire 4CVS/ Perthois bocage et Der présente des spécificités écologiques, architecturales et culturelles méconnues. Conscient que ce patrimoine représente un potentiel de développement de l'offre résidentielle et de l'attractivité touristique, l'objectif est de le restaurer, de le préserver et de le valoriser en structurant le réseau d'acteurs d'une part et en déterminant un positionnement identitaire en adéquation avec ces espaces et savoirs faire remarquables.

RÉINVENTER UNE RURALITÉ CONNECTÉE AUX SERVICES ET ACTIVITÉS

• Le maintien des services est essentiel dans un territoire présentant une forte proportion de populations fragiles ayant des difficultés à se déplacer. Il est également important de pouvoir conserver une attractivité et une capacité d'accueil de jeunes ménages au travers d'une offre d'équipements assurant une qualité de vie et une cohésion sociale (scolarité, santé...). Cette offre de services et d'équipements doit s'appuyer sur les nouveaux usages du numérique, les solutions innovantes de mobilités et le développement des espaces hybrides.

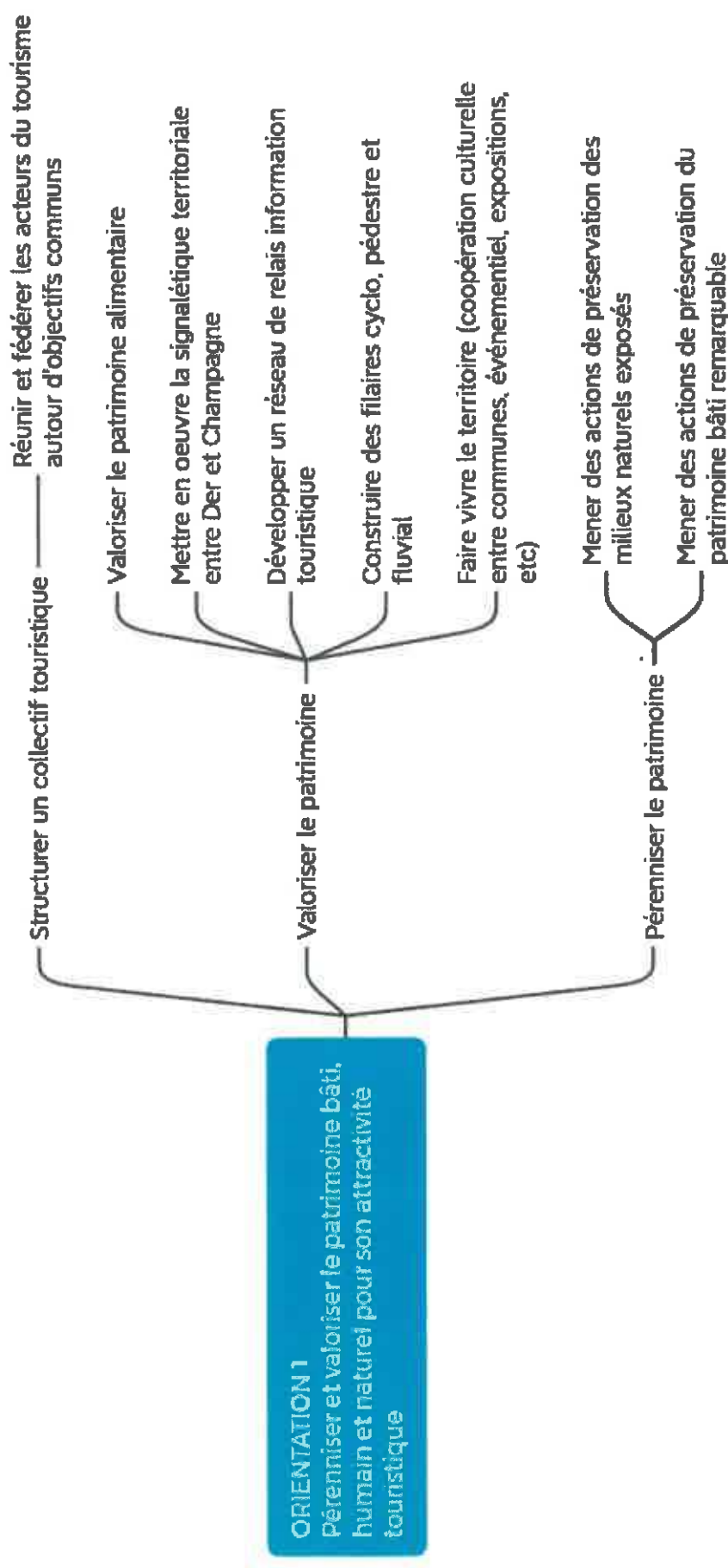
STRUCTURER UNE OFFRE ET UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL

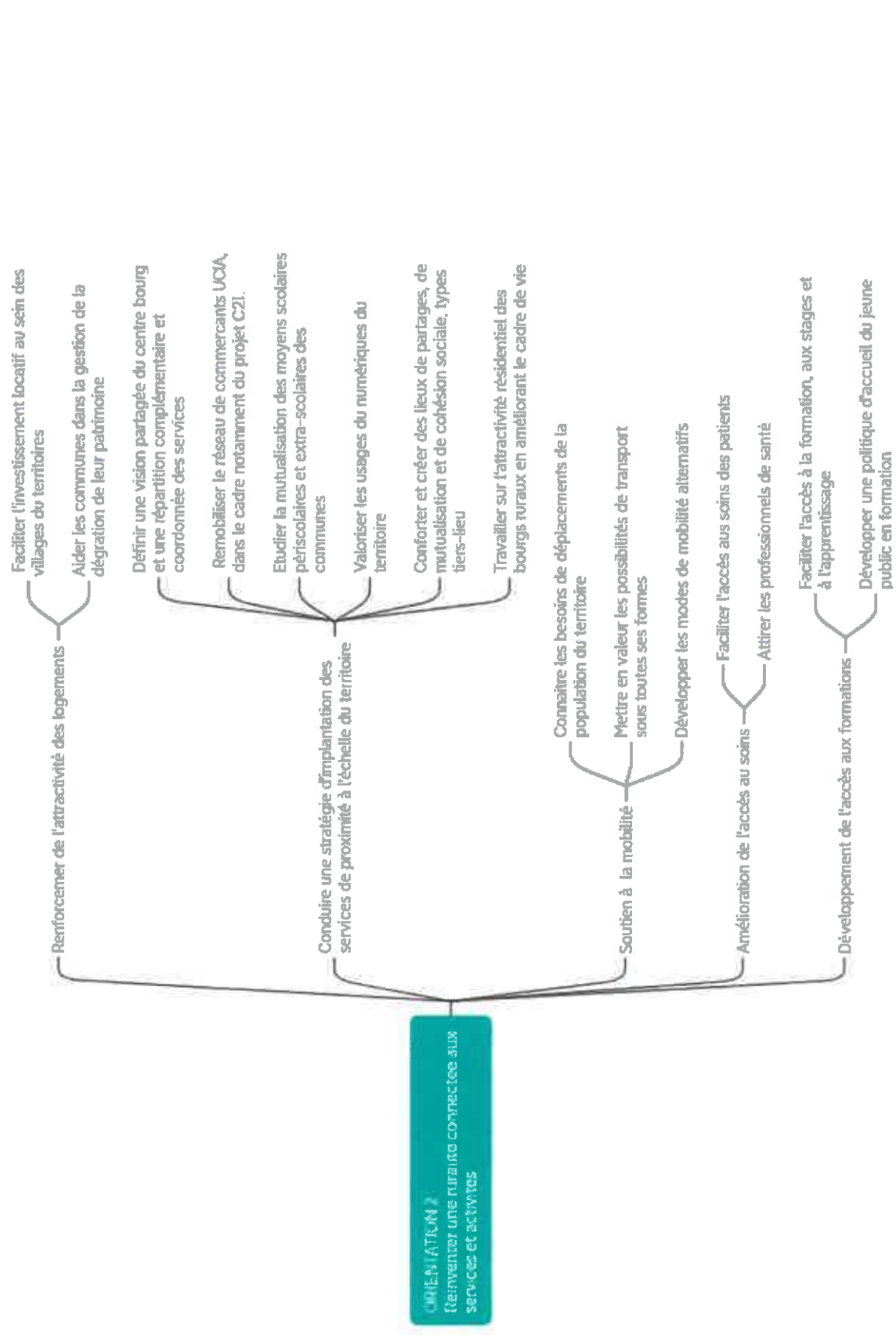
• En tenant compte de la forte influence des 3 pôles d'emplois à dominante industrielle, le territoire doit développer: les complémentarités avec ses écosystèmes économiques voisins, son économie présentielle et optimiser l'ancrage des filières agricoles. Ce développement ne pourra se faire qu'en structurant une offre de cellules commerciales adaptées et des zones d'activités équipées. De plus, cette mixité d'activités nécessite une structuration des acteurs économiques pour assurer une lisibilité de la stratégie économique et de l'offre.

DÉVELOPPER LES SOURCES ET L'UTILISATION DES NOUVELLES ÉNERGIE EN PROTÉGEANT LES MILIEUX NATURELS

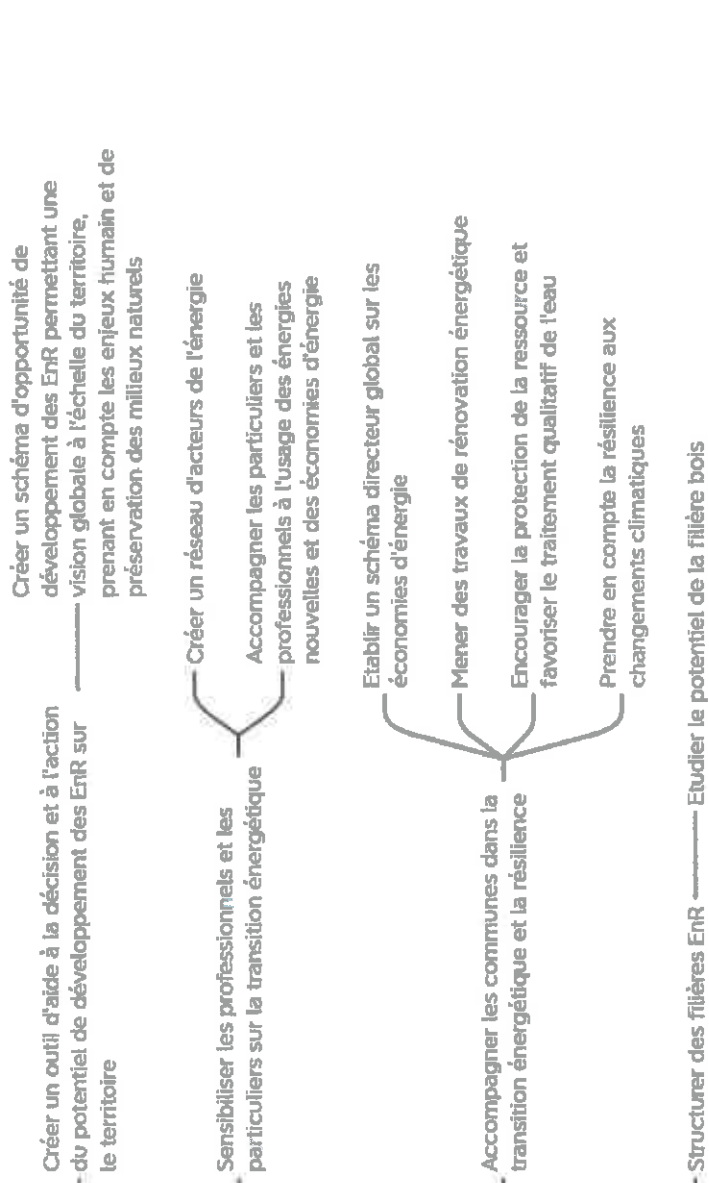
• Le territoire présente un fort potentiel de développement des énergies renouvelables de part sa topographie, sa géologie, la disponibilité des espaces et les infrastructures réseaux. Ce potentiel doit se traduire par le développement d'un mix énergétique coordonné et écologiquement responsable, limitant les impacts sur les paysages et les espaces naturels remarquables.

Déclinaison des orientations en objectifs stratégiques (Chantiers) et opérationnels (projets)

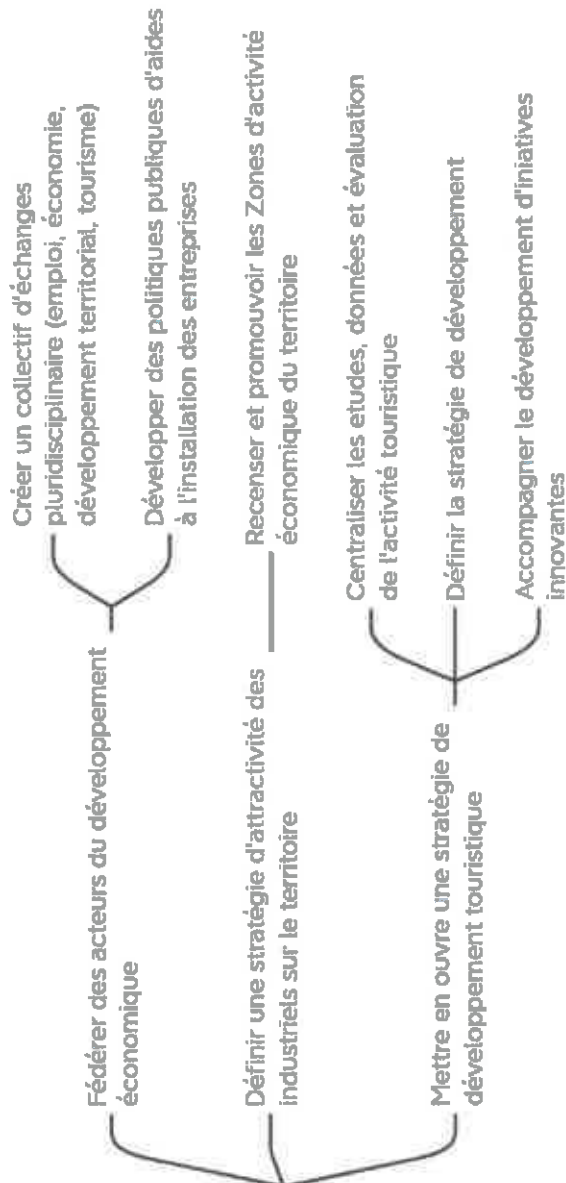




ORIENTATION 3
 Développer les sources et l'utilisation des énergies nouvelles en protégeant les milieux, dans une dynamique de résilience



ORIENTATION 4
 Structurer une offre et un développement économique local



3.4. Les actions

La mobilisation des plans de relance en 2020-2021

Durant l'élaboration des PTRTE, plusieurs actions ont pu bénéficier des plans de relance : Européen, National et Régional.

Les dispositifs mobilisés dans le cadre du plan de relance européen sont :

- AAP FEADER : services de base en milieu rural (dossiers en cours d'instruction)
- Réabonnement des enveloppes LEADER et prolongation de la programmation 2014-2022

Les dispositifs de relance de l'État mobilisés sur le territoire sont :

- DSIL exceptionnelle
- DSIL rénovation thermique
- AAP PAT Régional et PNA

Les mesures exceptionnelles de la Région Grand Est mobilisées sont :

- Le fonds résistance
- Relance rurale

L'annexe 1 récapitule la liste des actions 2021 concernées par ces plans de relance.

Les actions identifiées pour 2022

Lors de l'élaboration du PTRTE un premier recensement a donné lieu à une première liste d'actions programmées pour 2022. Un travail de ventilation des actions s'inscrivant dans la stratégie du PTRTE par orientation et objectifs a ainsi été établi.

Des fiches actions détailleront les modalités de mise en œuvre et analyseront leur participation à la transition écologique.

Voir annexe 2

Un vivier d'actions à programmer

Suite aux ateliers qui se sont déroulés fin d'année 2021, un COPIL devra se prononcer sur l'intérêt et la priorisation des actions identifiées en début d'année 2022. Un premier plan d'action sera ainsi établi sur l'ensemble de la durée du PTRTE.

L'accompagnement de l'équipe projet s'orientera vers les actions structurantes et complexes à mettre en œuvre nécessitant soit des études préliminaires soit un phasage pluriannuel ou/et une gouvernance multi partenariale. Certaines actions donneront également lieu à des regroupements ou mutualisation afin d'obtenir des projets d'envergure/complémentaires/coordonnés.

Répartition du vivier d'actions par Orientation stratégique



Voir en Annexe 3 le vivier d'actions issues des ateliers à soumettre en COPIL

Cette partie 2) « portée et contenu du pacte » (intégration des contrats, construction/actualisation de la stratégie et choix des projets prioritaires) est nécessairement évolutive. Les projets sont incrémentés au fur et à mesure et le contenu du Pacte fera l'objet d'une actualisation annuelle. Ces modifications, issues de l'enrichissement de la stratégie et de l'émergence de nouveaux projets ou partenariats, seront validées par la gouvernance (cf. §3 ci-dessous) et intégrées « au fil de l'eau » dans le Pacte sans procédure d'avenant.

3. Processus de choix et de financement des projets

1. Le territoire identifie le **vivier de projets** qu'il estime structurants, décisifs, important pour l'avenir de son développement à court et plus long terme : les projets qu'il veut voir figurer dans son PTRTE.
2. Les parties prenantes du Pacte définissent ensemble le **caractère prioritaire des projets** (au regard de la stratégie du territoire et des financements disponibles).
3. Les parties prenantes s'engagent à **faire avancer les projets retenus comme prioritaire** soit au titre de la relance pour les projets prêts à démarrer, soit au titre d'autres politiques (ingénierie/investissement, droits communs, sur-mesure, privé...) pour les projets à faire mûrir. Ce travail de priorisation sera actualisé chaque année. Le PTRTE est bien évolutif.

Zoom sur la relance : les projets identifiés pour la relance, c'est-à-dire pour les projets prêts à démarrer (réalisé en 2021 ou début 2022), feront l'objet d'un examen conjoint par l'État et la Région au sein d'un comité départemental ad hoc, voire Régional (si mobilisation de fonds européens). Les projets retenus pourront être financés avant la signature du PTRTE et seront constitutifs des projets prioritaires de ce PTRTE.

4. Les engagements des partenaires

- **Les engagements communs à tous les signataires sur la période 2021-2026**
 - Poursuivre la convergence des contrats et de simplification des gouvernances.
 - Animer le vivier de projets identifiés dans le Pacte et concrétiser les projets prioritaires.
- **Les engagements du territoire :**
 - Identifier un référent technique.
 - Associer les forces vives du territoire et mettre en place une gouvernance.
 - Élaborer, suivre, enrichir et actualiser (annuellement) sa stratégie et ses projets.
- **Les engagements de la Région :**
 - Accompagner la démarche en proximité grâce à votre Maison de Région qui travaille en tandem avec un service contractualisation centralisé.
 - Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes, notamment dans l'élaboration du bilan écologique, dans l'inventaire des projets, ou encore la synthèse d'éléments de stratégie de contrat préexistants signés par la Région.
 - Proposer des outils d'aide à la consolidation de la stratégie et à la priorisation des projets.
 - Faire avancer les projets prioritaires en leur apportant des solutions (classiques et/ou innovantes), notamment de financement en mobiliser l'ensemble des dispositifs de la Région et le fond territorial d'accompagnement des territoires.
- **Les engagements de l'État :**
 - Accompagner la démarche par une mobilisation de l'ANCT, des services déconcentrés et des opérateurs de l'État.
 - Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes.
 - Contribution à l'identification et à la priorisation des contrats pouvant intégrer les PTRTE.
 -
- **Les engagements du Département de la Marne :**
 - Participer à la démarche PTRTE initiée par l'Etat et la Région Grand Est, et être facilitateur pour son élaboration, son suivi et son actualisation,
 - Accompagner le déploiement de la stratégie du territoire dans les domaines relevant des compétences départementales tels que la Solidarité des Hommes et des Territoires, l'Aménagement, les Routes, l'Education, le Sport, la Culture, les Loisirs et le Tourisme, ... en mobilisant les services concernés,
 - Faciliter, en coordination avec l'ensemble des partenaires, la recherche et l'optimisation des financements des opérations inscrites au Pacte,
 - Soutenir dans la limite de ses possibilités financières et réglementaires, les actions et projets qui sont en adéquation avec ses cadres d'intervention classiques (Guide du Partenariat, Guide du Soutien aux Projets et Initiatives) ou stratégiques (orientations politiques, opérations exceptionnelles, ...).

L'équipe projet du PTRTE

L'équipe projet locale a pour mission :

- D'accompagner la maturation et le développement des projets identifiés collectivement, pouvant intégrer le pacte ou faisant partie du pacte,
- De suivre l'avancée des projets, selon des Indicateurs collectivement définis,
- De faire les propositions au comité de pacte en matière d'orientation stratégique

Territoire	Région	État
CUNTIGH ANNAÏG DIRECTRICE adeva.annaig- cuntigh@orange.fr Tél : 03.26.62.16.26	ROLLOT Lydie Cheffe service développement territorial Lydie.ROLLOT@grandest.fr 03 26 70 66 13	DESRUMEAUX Benoît Chef de cellule Stratégie de développement benoit.desrumaux@marne.gouv.fr 03 26 70 81 61
	ROUX Isabelle Chargée de mission contractualisation Isabelle.roux@grandest.fr Tél. : 03.26.70.89.06	

Gouvernance du pacte à l'échelle locale et supra

Comité de Pacte Intégrateur

Il est le lieu de définition, d'évaluation et d'actualisation de la stratégie du territoire. Il assure l'examen, le suivi et l'évaluation des projets. Il définit l'expression des besoins d'accompagnement en ingénierie.

Composition du comité de pacte

État : Préfet de Département ou son représentant
 Région : Vice-Président et/ou le Directeur de la Maison de la Région ou son représentant
 EPCI(s) : Référents PTRTE
 Syndicat mixte ADEVA Pays Vitryat
 Autres (le cas échéant) : Département, opérateurs, force vive du territoire, financeurs...

Comité Technique du Pacte

Il est le lieu de l'accompagnement technique du développement des chantiers et projets.

Composition du comité de pacte

État : Référent Préfecture (DCPAT), DDT Marne
 Région : Référent technique désigné
 EPCI(s) : Référents PTRTE, DGS 4CVS
 Syndicat mixte ADEVA Pays Vitryat
 Autres (le cas échéant) : Syndicat du Der, CCI Marne, ADT Marne

Signataires du Pacte :

**Pacte territorial de relance et de transition écologique (PTRTE)
des communautés de communes de Côtes de Champagne et Val de Saux et
de Perthois, Bocage et Der**

SIGNATAIRE DU PTRTE

Fait en 5 exemplaires à Châlons-en-Champagne, le 21 DEC. 2021

Le préfet


Pierre NGAHANE

**Pacte territorial de relance et de transition écologique (PTRTE)
des communautés de communes de Côtes de Champagne et Val de Saulx et
de Perthois, Bocage et Der**

SIGNATAIRE DU PTRTE

Fait en 5 exemplaires à Saint Remy en Bouzeval, le 21 décembre 2021

La présidente de la communauté de communes de Perthois, Bocage et Der



Pascale CHEVALOT

**Pacte territorial de relance et de transition écologique (PTRTE)
des communautés de communes de Côtes de Champagne et Val de Saulx et
de Perthois, Bocage et Der**

SIGNATAIRE DU PTRTE

Fait en 5 exemplaires à Vanault les Dames , le 21 Décembre 2021

Le président de la Communauté de communes de Côtes de Champagne et Val de Saulx


Claude GUICHON
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CÔTES DE CHAMPAGNE ET VAL DE SAULX
VANVAULT LES DAMES

**Pacte territorial de relance et de transition écologique (PTRTE)
des communautés de communes de Côtes de Champagne et Val de Saulx et
de Perthois, Bocage et Der**

SIGNATAIRE DU PTRTE

Fait en 5 exemplaires à , le **7 JAN. 2022**

Le président du Conseil régional Grand Est



ean ROTTNER

**Pacte territorial de relance et de transition écologique (PTRTE)
des communautés de communes de Côtes de Champagne et Val de Saulx et
de Perthois, Bocage et Der**

SIGNATAIRE DU PTRTE

Fait en 5 exemplaires à Châlons-en-Champagne, le 28 DEC. 2021

Le président du Conseil départemental de la Marne



Christian BRUYEN

Annexes

- **Annexe 1 – Listes de actions 2020-2021 bénéficiant des dispositifs de relance**
- **Annexe 2 – Liste des actions programmées en 2022**
- **Annexe 3 – Liste des actions issues des ateliers à soumettre en COPIL**
- **Annexe 4 – Carte mentale**

Développer les sources et l'utilisation des nouvelles énergies en préservant les milieux dans une dynamique d'économie d'énergie		C4 - Accompagner les communes dans la transition énergétique et la résilience		C42 - Mener des travaux de rénovation énergétique	
Commune de Vermaucourt	Rénovation énergétique salle de réunion et espaces publics alentours	Communale	X		
Commune Moncetz-l'abbaye	Travaux de couverture et d'isolation de la mairie	Communale	X		
Commune St Lumier la Populeuse	Passage en led de l'éclairage public	Communale			
Commune de Vaucourt	Rénovation pour économie d'énergie de la salle des fêtes	Communale			
Commune Heilitz l'évêque	Travaux d'isolation extérieure de la mairie	Communale	X		
Commune de Vanault-les-Dames	Passage partiel en led de l'éclairage public	Communale			
Commune d'Outrepoint	Rénovation thermique de la mairie	Communale	X		
Commune de Relims la Brûlée	Rénovation énergétique du foyer rural	Communale	X		
Commune de Vanault le Château	Rénovation thermique de la mairie	Communale	X		
4CVS	Rénovation énergétique du groupe scolaire Marcel Aymé à Sermaize les Bains et création d'une extension pour l'accueil de la section maternelle	Intercommunale			
4CVS	Rénovation énergétique de la maison médicale de Sermaize les Bains (mise en place de pompes à chaleur réversible)	Communale	X		
Commune Heilitz le Maurupt	Réfection thermique de la salle des fêtes	Communale	X		
Pargny/Saultx	Remplacement de deux chaudières à gaz à la mairie et dans le bâtiment Jean Moulin	Communale	X		
Com. St Jean Devant Possesse	Isolation et mise aux normes du logement communal de la mairie	Communale		X	
Com. Etrepy	Réhabilitation du rez-de-chaussée de la mairie et rénovation thermique	Communale	X		
Com. Larzibourt	Rénovation chauffage de la mairie	Communale		X	

ANNEXE 2 – Liste des actions programmées en 2022

ORIENTATION STRATEGIQUE DU PACTE	CHANTIER (Objectifs stratégiques)	PROJET (Objectifs opérationnels)	MAITRISE D'OUVRAGE Porteur de l'action	ACTION	Etat avancement	
Pérenniser et valoriser le patrimoine bâti, humain et naturel pour son attractivité touristique	Structurer un collectif touristique	Reunir et fédérer les acteurs du tourisme autour d'objectifs communs	Référent PIRTE en Co-pilotage 4CVS-CCP8D-ADT51-ADEVA-DDT51-préfecture51	Créer un groupe de travail des acteurs du tourisme et définir collectivement son objectif, sa temporalité, ses actions.	A MATURER	
		Mettre en œuvre la signalétique territoriale entre Der et Champagne	Com. St Remy en Bouzeumont	Créer des circuits touristiques avec mise en valeur du patrimoine - Phase 1 Choix des sites d'intérêt	A MATURER	
	Valoriser le patrimoine	Développer un réseau de relais information touristique	Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat	Présenter au groupe de travail tourisme la signalétique touristique à l'échelle du Pays Vitryat réalisée en 2017. Planifier les étapes de sa mise en œuvre	A MATURER	
		Faire vivre le territoire (coopération culturelle entre communes, événementiel, expositions, etc)	Com. St Remy en Bouzeumont	Proposer une meilleure connaissance du patrimoine du village en lien avec les Sources Bouzeumontaises /ournée du patrimoine Organiser une exposition en lien avec Saint Amand sur Flon	A MATURER INITIER	
				Com. St Remy en Bouzeumont	Organiser une manifestation pour le centenaire du monument aux morts	A MATURER
				Com. St Remy en Bouzeumont	Réaliser un jumelage avec un autre village	A MATURER
				Com. St Remy en Bouzeumont		

			Phase 2 Travaux de rénovation Lion d'Or (Phase 1 étude réalisée en 2020) 2021 Mise hors d'eau et hors d'air	INITIER	
			Encourager la préservation du bâti ancien : identifier, formaliser et mettre en œuvre les leviers permettant la conservation à l'identique des bâtiments, éléments de décor, arbres et haies à conserver	A MATURER	
			Réfection des façades de la mairie/école	INITIER	
			Réaliser un diagnostic permettant d'établir l'avant-projet de rénovation de la chapelle Sainte Thérèse/musée de la Tuille	A MATURER	
Rénover une ruralité connectée aux services et activités	Renforcer de l'attractivité des logements	Faciliter l'investissement locatif au sein des villages du territoire			
		Aider les communes dans la gestion de la dégradation de leur patrimoine			
	Conduire une stratégie d'implantation des services de proximité à l'échelle du territoire	Com. St Remy en Bouzeimont	Viser la reprise de La Poste au Lion d'Or A court terme, envisager une reprise en APC par la commune	INITIER	
		Syndicat du Der	Création de cellules commerciales		
		Com. St Remy en Bouzeimont	Etablir un plan de relance de l'activité de la pharmacie	A MATURER	
		Com. Pargny/Sermaize	A voir actions PVD en cours d'élaboration	A MATURER	
		Remobiliser le réseau de commerçants UCIA,			
		Accompagner la structuration et la mutualisation des moyens scolaires périscolaires et extra-scolaires des communes			
		CCPBD	Accompagnement et soutien des assistants maternels pour faciliter leurs démarches administratives et comptables liées à leur activité	A MATURER	
		CCPBD	Construction d'un bâtiment périscolaire à Thièblemont-Faremont		

	Valoriser les usages du numériques du territoire	Com. St Remy en Bouzeumont	Relocaliser l'antenne de télécommunications	INITIER
		Com. St Remy en Bouzeumont	Accompagner le déploiement de la fibre, Suivre le déploiement par les divers intervenants Communiquer auprès de la population	A MATURER
		Com. Giffaumont	Réhabilitation d'un commerce de proximité acquis par la commune au cœur du village pour en faire un lieu de rencontre, de services et d'histoire	A MATURER
		CCPBD	Devis pour la création d'un tiers lieu intergénérationnel	A MATURER
		CCPBD	Réaménagement de la bibliothèque intercommunale de St Rémy pour en faire un lieu de rencontres culturelles	A MATURER
		Com. St Remy en Bouzeumont	Création d'un espace commercial, d'un espace de coworking, d'un musée postal et d'un appartement au Lion d'Or	A MATURER
		Com. Outines	Création d'un lieu intergénérationnel de plaine air (City stade)	
		Com. Arrigny	création d'un espace loisirs et de sport <i>outdoor</i> dans les jardins de l'ancienne école de la Commune	INITIER
		Com. Thieblemont Faremont	Création d'une aire de jeux et de rencontre	A MATURER
		Com. Haussignement	Réalisation d'un terrain de pétanque (végétalisation et création d'un espace de convivialité)	INITIER
Soutien à la mobilité	Connaitre les besoins de déplacements de la population du territoire			
	Développer les modes de mobilité alternatifs	CCPBD	Développer une cartographie des interconnexions en mobilités douces en s'appuyant sur les chemins et sentiers existants entre bourgs ruraux (charte des familles)	INITIER
	Mettre en valeur les possibilités de transport sous toutes ses formes			
Amélioration de l'accès aux soins	Faciliter l'accès aux soins des patients	4CVS	Extension maison médicale SJB	INITIER

Développer l'accès aux formations	Attirer les professionnels de santé				
	Faciliter l'accès à la formation, aux stages et à l'apprentissage				
Création d'un outil d'aide à la décision et à l'action du potentiel de développement des EnR sur le territoire	Développer une politique d'accueil du jeune public en formation	Syndicat Mixte ADEVA		Etude d'élaboration d'un schéma directeur de développement de l'habitat des jeunes	INITIER
	Créer un schéma d'opportunité de développement des EnR permettant une vision globale à l'échelle du territoire, prenant également en compte les enjeux humains et naturels				
Sensibiliser les professionnels et les particuliers sur la transition énergétique	Créer un réseau d'acteurs de l'énergie				
	Accompagner les professionnels et les nouvelles et des économies d'énergie	4CVS/CCPBD GAIAH		Mise en place d'une OPAH 2022-2025 Balades thermiques et journées de sensibilisation	INITIER
Structurer les filières EnR	Etudier le potentiel de la filière bois				
	Elaborer un schéma directeur global sur les économies d'énergie				
Accompagner les communes dans la transition énergétique et la résilience		Com. Outrepoint		Travaux économiseurs d'énergie sur éclairage public Grande Rue	A MATURER
		Com. Arnigny		Rénovation énergétique de la mairie	A MATURER
		Com. Giffaumont		Remplacement des menuiseries	A MATURER
		Com. Larzicourt		Remplacement de menuiserie de la mairie	INITIER
		Com. Drosnay		Isolation de l'ancien presbytère / logement communal	INITIER

	Com. Drosnay	Remplacement pompe à chaleur de la mairie	A MATURER
	Com. Drosnay	Réfection de la toiture / isolation local de rangement derrière le foyer rural	INITIER
	Com. Ecriennes	Rénovation ancienne école	A MATURER
	Com. Scrapt	Eclairage LED	INITIER
	Com. Thièblemont Faremont	Eclairage LED	INITIER
	Com. Ecolement	Eclairage LED (environ 16 têtes)	INITIER
	Com. Merlaut	Réfection de l'éclairage de la salle de la mairie	INITIER
	Com. Allancelles	Eau potable. Réfection Canalisation + branchements rue d'heilz le maurupt	INITIER
	Com. Villers le sec	Réhabilitation du réseau d'adduction d'eau potable grande rue (RD14)	INITIER
	Com. Outrepont	Travaux d'infrastructure sur le chemin Des Larrins : Canaliser les eaux de sources et les eaux de ruissellement	A MATURER
	Com. Songy en l'Angle	Changement canalisation eau potable	A MATURER
	Com. Gigny Bussy	Étude de solutions pour améliorer la qualité de l'eau (eau non conforme sur le paramètre nitrate et peut-être pesticides) avec une étude sur l'aire de captage d'eau	A MATURER
	Com. Thièblemont Faremont	AEP Diagnostic des systèmes d'alimentation en eau potable	A MATURER
	Com. Ecriennes	Diagnostic et travaux réseau eau potable et Château d'eau	INITIER
	Com. St Remy en Bouzemont	Réduire les risques d'inondations inondations, principalement rue de Moncetz (résilience urbaine aux inondations) Fin 2022	A MATURER
		Encourager la protection de la ressource en eau et favoriser le traitement qualitatif de l'eau	
		Prendre en compte la résilience aux changements climatiques	

Réinvestir une ruralité connectée aux services et activités	Renforcer de l'attractivité des logements	Faciliter l'investissement locatif au sein des villages du territoire	compétence EPCI	<p>Etendre l'étude sur le parcours résidentiel mené par la CC Perthois Bocage et Der à la 4CVS</p> <p>Identifier les catégories de logements manquants, en lien avec l'étude sur l'hébergement temporaire des jeunes menée par Adeva Pays Vitryat</p> <p>Créer un guichet d'accueil des investisseurs privés pour faciliter leurs démarches</p>	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
	Conduire une stratégie d'implantation des services de proximité à l'échelle du territoire	Aider les communes dans la gestion de la dégradation de leur patrimoine	EPCI/GAIAH "Maison de l'habitat"	<p>Identifier et analyser les besoins techniques et juridiques de la gestion de la dégradation du patrimoine bâti et de l'apparition des ruines des communes et friches</p> <p>identifier les acteurs capables de fournir l'ingénierie, notamment les services de l'État</p> <p>Créer un réseau "ingénierie patrimonial" au service des maires</p>	x	x	x	Zéro artificialisation net	x	x	x	x	x	x	x	x
	Conduire une stratégie d'implantation des services de proximité à l'échelle du territoire	Définir une vision partagée du centre bourg et une répartition complémentaire et coordonnée des services	compétence EPCI/ADEVA	<p>Elaborer un schéma des services (bistrotts, commerces, loisirs...)</p> <p>Créer un kit facilitant l'implantation de nouveaux services (pré-étude de marché, connaissance du flux clients, outils d'accompagnement)</p>	x	x	x	X - vente de produits locaux	x	x	x	x	x	x	x	x
	Remobiliser le réseau de commerçants UCIA, dans le cadre	EPCI	<p>Organiser un temps d'échanges avec le réseau de commerçants UCIA afin de connaître leurs besoins</p>	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x

<p>Etudier la mutualisation des moyens scolaires périscolaires et extra-scolaires des communes</p>	<p>EPCI</p>	<p>Identifier les besoins humains, techniques et financiers des temps périscolaires et extrascolaires</p> <p>Accompagner, en fonction des besoins identifiés, à la mise en œuvre d'une mutualisation d'un poste annualisé et partagé entre les territoires afin de mener des actions diverses auprès des enfants et adolescents (éducateur partagé ou animateur partagé)</p> <p>Proposer de manière partenariale (Mission Locale, Centre social et culturel, réseau des commerçants) un programme d'actions annuel pédagogique</p> <p>Mener une réflexion globale sur la structuration des groupes scolaires (aménagement, activités, équipement numérique, alimentation...) avec une approche globale</p>	<p>x</p>		<p>DETR /Convention Territoriale Globale de la CAF</p>	<p>x</p>	<p>x</p>	<p>x</p>
<p>Valoriser les usages du numériques du territoire</p>	<p>EPCI/ADEVA /Syndicat DER</p>	<p>Réaliser un Inventaire des points numériques du territoire (bibliothèque, bistrot, France service, centre sociaux culturels...), des équipements proposés et de l'accompagnement dispensé</p> <p>Définir un support de communication mettant en valeur les lieux numériques et le communiquer à la population</p> <p>Repérer les lieux non desservis par l'accès au numérique</p> <p>Accompagner à la mise en œuvre et à l'équipement d'autres points numériques si le manque est identifié</p> <p>Dispenser des formations en numérique</p>	<p>x</p>		<p>France service</p>	<p>x</p>	<p>x</p>	
<p>Créer des lieux de partages, de mutualisation et de cohésion sociale, types tiers-lieux</p>	<p>EPCI</p>	<p>Définir une stratégie d'implantation de tiers-lieux thématiques</p> <p>Créer et animer un réseau de tiers-lieux pour assurer leur fréquentation et viabilité</p>						

	Travailler sur l'attractivité résidentiel des bourgs ruraux en améliorant le cadre de vie	EPCI	Réhabiliter et aménager des lieux de ressourcement de loisir et de convivialité, création de vergers pédagogiques, Jardins partagés- Aménagement aires de jeu innovante et/ou inclusive Améliorer qualitativement les entrées de villes et les linéaires villageois	x	x	x	x	x
Soutien à la mobilité	Connaitre les besoins de déplacements de la population du territoire	EPCI	Mener une enquête auprès de la population pour rendre compte de leurs pratiques de déplacement et les failles éventuellement constatées	x		x		x
	Développer les modes de mobilité alternatifs	Compétence régionale	Mise en œuvre du schéma de mobilités durables (ADEVA 2017)					
	Mettre en valeur les possibilités de transport sous toutes ses formes	EPCI/ADEVA /Association	Répertorier les possibilités de déplacements sur le territoire (bus, TAD,...) Etablir une stratégie de communication et d'animation pour les mettre en valeur auprès de la population et des acteurs socio-économiques Mise en place d'un "animateur mobilité"	x		x		x
Amélioration de l'accès aux soins	Faciliter l'accès aux soins des patients	CPTS	Répertorier les modalités de fonctionnement organisationnel et géographiques des cabinets médicaux pour faciliter l'orientation des patients (CPTS) Répertorier les besoins en spécialités de second recours (CPTS) Mettre en place un support de télé-expertise (CPTS) Mettre en place des consultations avancées (CPTS) Améliorer la prise en charge des soins non-programmés de ville	x			ARS	x

	Encourager la protection de la ressource en eau et favoriser le traitement qualitatif de l'eau	EPCI/CAS1	Etude sur les aires de captage pour la préservation des ressources au travers d'une politique d'exploitation et/ou d'occupation adaptée	x				DETR 2021 / DSIL Plan de relance 2021 / DSIL Rénov thermique Plan de relance 2021 Relance rurale	x																																																																																																																																																																	
Structurer une offre et développer économiquement le local	Fédérer les acteurs du développement économique territorial, (emploi, économie, développement territorial, tourisme)	EPCI/Syndicat du Der OT/CCJ/Marine Développement	Etablir un audit du territoire en matière de potentiel économique et touristique (en tant que filière économique). Echanger sur la connaissance de chacun sur le besoin des entreprises et des compétences disponibles sur le territoire, en structurant une veille territoriale partagée, Imaginer des actions collectives en lien avec l'animateur PVD (sur la base des besoins)	x																																																																																																																																																																						
		EPCI	Veille juridique sur les capacités et formes d'intervention financière possible																																																																																																																																																																							

ANNEXE 4 . CARTE MENTALE

